



Rapport d'activités
2014-2017

L'enseignement agricole



La revue de l'enseignement
agricole et maritime
Enseignement technique - Enseignement supérieur
Formation professionnelle

Supplément au n°387
Février 2017





édito

28^e Congrès du SNETAP-FSU Adoption du rapport d'activités 2014-2017

La vie démocratique d'un syndicat passe par la consultation de ses adhérent-e-s, appelé-e-s d'abord à élire ses représentant-e-s au sein de l'organisation.

Elle passe aussi par le vote du rapport d'activité du Bureau National, avant chaque Congrès. Ce rapport, que vous trouverez dans ce supplément, retrace l'activité du syndicat depuis le Congrès d'Arras (période 2014-2017) et intègre également le rapport financier.

Vous êtes donc appelé-e-s à vous prononcer par vos votes sur ce rapport d'activités (voir modalités de vote en dernière page).

Alors merci de voter en nombre sur le rapport d'activité de notre syndicat !

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetap@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : février 2017 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.

Analyse générale 3

Rapport d'activité vie syndicale 23

Rapport d'activité politique scolaire 5

Rapport financier 29

Rapport d'activité pédagogie & vie scolaire 12

Comptes de résultat 31

Rapport d'activité corporatif 18

Modalités de vote 32





Analyse générale

Valeurs de la République

Janvier 2015 a marqué le début d'une vague d'attentats comme l'Europe n'en a pas connu depuis longtemps. Certes l'État islamique est la plupart du temps derrière ces actes barbares, mais sur le fond, ils ont révélé un malaise profond de nos sociétés occidentales. Et malheureusement, en France, ils ont été prétexte à la stigmatisation de l'étranger et ont permis l'essor des idées d'extrême droite. Avec la FSU, le SNETAP a mené sans relâche le combat contre les idées du Front National. Après les élections régionales qui ont vu le front national entrer dans de nombreux conseils, le SNETAP a mené le combat pour empêcher l'entrée de ses représentants dans les Conseils d'administration de nos lycées. Le SNETAP a aussi participé régulièrement à démonter les fausses idées qu'il véhicule, que ce soit dans le travail commun de la FSU avec la CGT, Solidaires et l'UNEF, ou que ce soit dans le cadre de l'association Visa.

Dans cette même période, le SNETAP a également participé au débat sur les valeurs de la République et les moyens de les promouvoir à l'intérieur de l'école. Il a notamment dénoncé l'attitude du Ministre de l'agriculture et son satisfecit en la matière, celui-ci considérant que l'éducation socio-culturelle,

spécificité de l'enseignement agricole suffisait à elle seule pour répondre à cette préoccupation. Si le SNETAP-FSU reconnaît l'utilité et l'intérêt de l'ESC et son rôle prépondérant (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a fêté en 2015 les 50 ans de l'ESC), il considère néanmoins que les valeurs de la République doivent être portées et promues par toute la communauté éducative.

Agriculture : Pour une loi plus ambitieuse

Dans le domaine de l'agriculture et de la ruralité, le SNETAP a aussi participé activement aux débats autour de la loi d'avenir pour l'agriculture et à l'occasion de la conférence sur le climat (COP 21) qui a conduit aux accords de Paris finalement ratifié par 195 pays.

Le SNETAP n'avait pas attendu l'arrivée au gouvernement de Stéphane Le Foll et de sa loi d'avenir pour engager sa réflexion sur les évolutions à impulser à l'agriculture et au monde rural pour les rendre économiquement, socialement et écologiquement plus vertueux. Dès la fin 2010, le SNETAP, à partir de ses journées d'études et de la publication qui en avait découlé (De l'Agriculture à la Ruralité, les défis de l'enseignement agricole public) avait posé les bases d'évolution à donner à l'enseignement agricole pour

répondre à ces défis. Autant dire que, lorsque le Ministre a ouvert le chantier de la loi d'avenir le SNETAP était porteur de nombreuses propositions, et notamment de la nécessité de conforter et renforcer la place des exploitations agricoles, pour en faire de véritables vecteurs d'autres manières de produire. Sur ce point, et plus généralement sur la place de l'enseignement agricole au sein de la loi d'avenir le texte qui est paru était bien timide, et les quelques mesurées qui y figurent bien limitées. Le SNETAP est néanmoins intervenu dans tous les débats (rénovation des diplômes, BTS ACSE ou Bac Pro CGEA en particulier, projet stratégique, 6^e schéma...) pour intégrer ces valeurs.

C'est aussi pour faire avancer cette vision d'une agriculture de demain plus humaine, plus respectueuse de l'environnement qu'il a mené un travail de fond, par exemple avec la Confédération Paysanne. C'est parce qu'il considérait le combat de celle-ci contre le projet de « ferme des mille vaches » dans la Somme, qu'il a été aux côtés des 9 militants inculpés, lors de leurs procès à Amiens, tant en première instance qu'en appel. Mais derrière ce combat de fond, c'est aussi pour dénoncer la judiciaire de l'action syndicale que le SNETAP a participé à ce combat pour la « relaxe des neuf de la conf ».

ANALYSE GÉNÉRALE

Budget de l'enseignement agricole public : le verre à moitié vide

Lors de la présentation de son projet de budget 2017, le Ministre de l'agriculture a pris à partie les organisations syndicales (la FSU en particulier), les accusant de toujours « voir le verre à moitié vide ». Le SNETAP n'a jamais contesté que, depuis la rentrée 2012, l'enseignement agricole voit les effectifs enseignant augmenter. Mais les créations d'emploi n'ont bénéficié qu'à 70% à l'enseignement public et n'ont pas compensé les suppressions d'emplois de la décennie précédente.

Par ailleurs, les créations d'emploi dans l'enseignement se sont faites au détriment des autres services du Ministère, dont certains assurent y compris le fonctionnement de l'enseignement (DGER, SRFD, gestion des personnels). Ainsi, les sous effectifs de certains services (examens, gestion des payes, des recrutements...) ont conduit à un nombre croissant de dysfonctionnements.

Si l'on peut mettre au crédit de ce gouvernement le rétablissement d'une formation initiale des enseignants digne de ce nom, le maintien du recrutement au niveau master, sans véritable mesure d'accompagnement des jeunes et surtout sans revalorisation des carrières enseignantes, a pénalisé le recrutement : nombre de postes ouverts au concours sont restés vides.

Le refus de créer des postes dans les fonctions non enseignantes (en particulier administratives) continue de pénaliser fortement le fonctionnement de nos établissements et alourdit la charge de travail des personnels restants.

Enfin, les créations d'emplois en nombre insuffisant n'ont pas permis à l'enseignement agricole public de faire face à la demande, en augmentation du fait de la croissance démographique des jeunes en âge de rentrer au lycée.

Au nom de la maîtrise de la dépense publique et de la masse salariale, les salaires des personnels se sont vus gelés pendant toute la durée du mandat

de ce gouvernement et les pertes de pouvoir d'achat des personnels ont été considérables, et ce n'est pas l'augmentation de 0,6% (à la veille des échéances électorales) qui permettra le rattrapage nécessaire.

Et il ne faut pas oublier qu'une partie conséquente de l'enseignement agricole public est dépendant des budget des conseils régionaux (apprentissage et formation continue). Or, du fait de la diminution constante de la subvention de l'État aux collectivités territoriales, celles-ci ont diminué fortement leurs financements, mettant en difficultés de nombreux EPL.

Même si le contexte politique, que ce soit en matière économique, de services publics ou environnementale n'est plus le même, le SNETAP a continué à faire vivre le comité de défense qu'il avait contribué à créer en 2009. Celui-ci s'est réuni régulièrement et a contribué à la rédaction et la publication d'une tribune co-signée par plusieurs dizaines de personnalités politiques ou de la société civile.

Rapport d'activité politique scolaire & laïcité

Ces dernières années ont été marquées par des menaces au service public d'éducation et de formation ainsi qu'à la laïcité.

Des déséquilibres public/privé persistants et une absence d'ambition des pouvoirs publics - MAAF et Régions - ternissent encore le tableau.

Le dialogue social est resté difficile et les rendez vous attendus manqués dans un cadre de réformes qui désorganisent profondément et éloignent encore plus les usagers, les personnels des centres de décisions.

Évidemment, les préoccupations politiques sont restées très distantes et ont même ignoré les difficultés pourtant préalablement pointées.

Une ré-organisation territoriale de l'Enseignement Agricole arbitraire et autoritaire

Une proximité qui n'est plus

À l'issue de la réforme territoriale, au Ministère de l'Éducation Nationale, les académies ont été maintenues. Ce n'est pas hélas l'organisation administrative retenue pour l'Enseignement agricole où les DRAAF

ont choisi l'échelle de la nouvelle région. Les représentants de l'autorité académique, selon les nouvelles régions, sont incarnés par un DRAAF adjoint ou un SRFD. Les services des SRFD sont répartis sur les anciens sièges et sont chapeautés par des SRFD adjoints ou à défaut par des correspondants. Deux régions font exceptions, la Nouvelle Aquitaine qui dispose d'un DRAAF adjoint sis sur la capitale régionale académique et de trois SRFD adjoints répartis territorialement sur chacune des ex-régions ou encore la région Auvergne Rhône-Alpes où un SRFD et un SFRD adjoint se partagent un redécoupage des trois académies.

Une concertation absente

Ces fusions de régions et réorganisations territoriales des SRFD éloignent les lieux de décisions des établissements et ne pouvaient donc recueillir l'adhésion du Snetap-FSU. Cependant, à chacune des étapes de la réforme, le CSN a défini des contre-propositions et des stratégies afin de préserver autant que possible une proximité entre l'administration de l'EA et les EPL, les personnels et les usagers. Ainsi, le CSN du Snetap-FSU a souhaité pouvoir caler à minima l'organisation territoriale de l'EA au plus proche des académies maintenues au MEN en rappelant que l'EA dispose des voies générale

et technologique dans ses établissements pour lesquelles le niveau académique demeure adéquat pour arrêter la carte des formations. De même, l'implantation départementale des établissements agricoles, le recul du dialogue social dans les exercices de structures depuis la loi de décentralisation de 2003 et l'établissement de la carte scolaire des formations professionnelles conféré aux Régions plaident pour le maintien d'un niveau de consultation intermédiaire. Ainsi, selon ses mandats, les sections régionales du Snetap-FSU notamment dans les nouvelles régions les plus grandes sont intervenues en amont des décisions, avec l'appui des CFR de la FSU pour intervenir auprès des préfets et recteurs «préfigurateurs» et à défaut auprès des seules DRAAF «préfigurateurs». Hélas, elles n'ont pas été entendues, les «préfigurateurs» ont été retenus pour leur adhésion aux choix du premier Ministre de réductions des dépenses publiques. Certains «préfigurateurs» se sont même prêtés à de la provocation tels le préfet et le recteur de la région Grand-Est qui ont jugé la taille de l'enseignement agricole insuffisante pour envisager un calage sur les académies maintenues au MEN ou encore le DRAAF de la région Normandie qui faisant état d'EPLEFPA en difficultés en Basse Normandie envisage leur fusion pour une organisa-

POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

tion de l'EAP - enseignement agricole public - semblable à la Haute-Normandie.

Une cacophonie ministérielle

Le suivi de la réforme territoriale a fait l'objet de points régulièrement mis à l'ordre du jour du CTM avec un positionnement de la secrétaire générale quelque peu discordant avec celui de la DGER qui, pressée par le Snetap-FSU, s'est rangée à contrario à l'avis des « préfigurateurs ». Dans ce contexte exécrable et de double discours, il a été difficile à la représentation du Snetap-FSU de faire valoir la nécessité d'établir une véritable concertation en région et de maintenir une affectation de SRFD pour préserver une autorité académique de proximité. Ces difficultés ont été d'autant plus importantes qu'au CTM - comité technique ministériel -, le Snetap-FSU s'est retrouvé quelque peu esseulé parmi la représentation syndicale, pour imposer d'autres choix d'organisation de l'EA - enseignement agricole - en région.

Une démocratie à reconstruire

Toute modification de l'organisation de l'administration de l'EA en région aurait justifié que les CTREA des régions fusionnées soient préalablement saisis. Rien de cela, les DRAAF ont passé outre et ont imposé des réunions de CTREA conjoints jusqu'à l'expiration du mandat des représentants des personnels à la consultation générale de 2018. Évidemment et là encore, le CSN avait mandaté les conseils syndicaux régionaux pour exiger une consultation formelle des CT plaidant pour des CTREA maintenus dans l'ensemble des anciennes régions avec un champs de prérogatives. Les

sections régionales Snetap-FSU n'ont pas réussi à obtenir mieux que des rencontres informelles où les DRAAF « préfigurateurs » sont restés insensibles aux demandes de la représentation des personnels. Reste à ce jour à débattre des prérogatives des CHSCT et de leur périmètre ainsi de celui des CCP des contractuels et commissions d'appel. Cette organisation retenue par l'administration est elle véritablement tenable ? Le Snetap en doute ! En outre, le dialogue social est aussi à reconstruire avec les conseils régionaux qui dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives à définir les cartes scolaires des formations professionnelles sous les statuts scolaire et par apprentissage notamment, ignorent les organisations syndicales représentatives des personnels de l'éducation et de la formation.

Service public et « convergences pour les services publics » : une nécessité

Le Congrès d'Arras appelait à la participation à la Conférence-débat organisée par Convergences pour les services publics le 16 mai 2014 à Paris sur le thème : « les services publics, alternatives à l'austérité et créateurs de richesses ». Depuis les appels se sont succédés avec notamment l'appel de Guéret, les 13 et 14 juin 2015 et plus récemment les Assises nationales du 19 novembre 2016. Dans ces appels trop peu de camarades ont répondu. Si sur ce quinquennat les secteurs de l'Éducation ont été préservés, le pacte européen adopté par la France en juin 2012 constitue toujours une menace par des délégations possibles des missions non régaliennes à des

officines privées. Des ouvertures au privé sont d'ailleurs entreprises par des conseils régionaux. Suite au primaire de la droite et aux annonces faites par les candidats, ce sont pas moins de 500 000 postes de fonctionnaire qui seraient conduits à disparaître. Dans ce cadre, la délégation Snetap-FSU aux Assises nationales du 19 novembre a pu regretter un manque de réactivité face à cette menace. Le bureau national du 7 décembre a décidé de soulever la question du rôle de « Convergences pour les services publics » lors du prochain CDFN de la FSU.

Des orientations sans véritable ambition dans la LAAF et ses déclinaisons

La LAAF - loi d'avenir pour l'agriculture, pour l'alimentation et pour la forêt, outre les mesures anecdotiques qu'elle introduit tels la formalisation du médiateur de l'EA, le recours aux indemnités de calamités pour nos exploitations agricoles, ou encore la coopération internationale dans les projets d'établissement, décline des dispositions depuis ratifiée par décrets tels notamment le projet stratégique, les groupements d'établissements et l'IAV2F - institut agronomique vétérinaire forestier français -.

Un projet stratégique dangereux cependant recadré depuis la publication du 6^e schéma

Dans la mesure où aucune différence n'est faite entre le public et le privé, le projet stratégique demeure dangereux pour le service public. Il est complété depuis par le SNPF - schéma national prévisionnel des formations -. Le Snetap-FSU a



Rapport d'activité
28^e congrès Laval

mené une véritable campagne d'amendements afin de réduire le risque d'une banalisation des composantes publiques et privées au sein de l'EA. Entre sa présentation pour avis au CNEA - conseil national de l'Enseignement Agricole - et sa parution au JO du 3 décembre dernier, le Snetap-FSU n'a eu de cesse de se battre pour l'obtention d'une priorité donnée à l'EAP, traduite in-extremis par le Ministre Stéphane.Le-Foll dans la préface avec cependant moins de force que ne l'avait exprimé Louis Le-Pensec dans le 3^e schéma en 1989.

Décret «groupement d'établissements» : le meilleur et le pire !

Le décret «groupement d'établissements» offre deux possibilités de formalisation de leur regroupement le CRIPT ou le GIP. Si la première forme de groupement peut avoir notre adhésion suite aux améliorations portées à l'issue de la discussion, le Snetap-FSU a exprimé son opposition au GIP car outre l'adhésion possible de structures privées, le conseil d'administration exclut parmi ses membres les représentants des personnels. Le Snetap-FSU a demandé un vote séparé et a voté au CTEA contre les

groupements d'établissements prenant la forme de GIP.

L'IAV2F succède à AGREENIUM : pour quel intérêt ?

Sans qu'aucun bilan d'AGREENIUM n'ait jamais été présenté, la DGER a mis en place l'IAV2F - institut agronomique, vétérinaire, forestier de France - à marche forcée sans que cet institut ne reçoive une véritable adhésion de la communauté des établissements de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Alors que son intérêt très limité reste à démontrer, son coût de fonctionnement est intrinsèquement élevé. Depuis les craintes du Snetap-FSU se sont confirmées, la coopération se transforme en concurrence entre les établissements de l'ESA - Enseignement Supérieur Agronomique- eux mêmes et entre des établissements de l'ESA et l'université. En outre, les directeurs des établissements de recherche ont poussé pour que l'IAV2F délivre des diplômes, alors que ceux-ci étaient préparés en collaboration sous la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur ! Les tensions et suspicions commencent à poindre et ne pourront que s'amplifier. Les personnels et leurs représen-

tants sont hélas spectateurs de ces évolutions.

Un 6^e schéma en demi-teinte

Le projet stratégique écrit, pas moins de 2 ans ont été nécessaires pour que la DGER daigne présenter le 6^e schéma dans des groupes de travail puis à l'automne dernier devant les instances de l'Enseignement Agricole. L'enseignement privé a souhaité et obtenu le retrait du 6^e schéma, d'éléments qui mettent en avant des spécificités reconnues à l'enseignement agricole public et mises en œuvre telle l'agroécologie ou encore la présence de centres techniques - exploitation et atelier technologique -. Le Snetap-FSU en a demandé une réintégration que la DGER n'a concédée qu'en annexe au schéma, avec la volonté de développer le service public et en lui donnant une priorité notamment dans les secteurs où il n'est pas implanté - les classes de 4^e et 3^e et certaines filières tels « les services ». Or, contre toute attente, la DGER a présenté au CNEA le 6^e schéma avec une annexe privée apportant le contre-pied de ce qui a été obtenu dans l'annexe de l'EAP à savoir, l'équilibre de l'offre et l'implantation de BTS

et de certaines filières dans le privé là où il est absent. La délégation du Snetap-FSU a dénoncé cette « capitulation de la DGER devant les exigences du projet de 6^e schéma alors que son avis préalablement à ce camouflé était partagé entre abstention et un éventuel vote tenant compte d'éventuelles concessions données en séance. Compte tenu de cette forfaiture, le Snetap s'est adressé par courrier au Ministre et a obtenu une préface jugée en demi-teinte par notre bureau national de décembre. Elle exprime la nécessité de poursuivre les efforts engagés en faveur de l'EAP, mais rappelle les moyens octroyés à l'EAP durant le quinquennat.

POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

Exercices de carte scolaire 2015 2016 2017

Des rendez vous manqués dans chacune des notes de services des rentrées scolaires

Les notes de services des rentrées scolaires - ndsRS - 2015, 2016 et 2017 ont été publiées après avoir fait l'objet de groupes de travail et de présentations dans les instances. Pour chacune d'entre-elles, le Snetap-FSU a insisté pour une publication suffisamment précoce de ces notes afin de permettre dans les établissements puis dans les exercices des évolutions des structures, le temps de la concertation et une publication des arrêtés de carte scolaire compatible avec l'ouverture des inscriptions post-bac à la mi-janvier.

Le Snetap-FSU a regretté les absences d'anticipation du MAAF sur les évolutions démographiques aux RS 2015 et 2016 avec respectivement 30 000 et 40 000 élèves supplémentaires à l'entrée au lycée ainsi que sur des emplois de personnels correspondants au-delà de ceux voués à la réin-

troduction de la formation initiale des enseignants. Dans ce cadre, notre combat pour lever les plafonds d'effectifs élèves à l'entrée des classes de l'EAP et créer les classes correspondant à ces flux nouveaux était hélas voué à l'échec.

Suite à la réforme territoriale de l'État et aux renouvellements des élu-e-s régionaux, l'exercice de carte scolaire pour la RS 2017 a pris du retard cette année. Gageons que les élèves, étudiants et apprentis ainsi que leurs familles disposent d'une connaissance des évolutions fiabilisées de la carte avant d'arrêter leur choix d'orientation !

En outre, le suivi de cohortes des filières a permis au Snetap-FSU de démontrer les échecs patents de la réforme de la voie professionnelle sans que pour autant la DGER accepte de prendre en compte nos propositions susceptibles de réduire les sorties précoces sans qualification et d'assurer une poursuite dans les BTSA avec plus de réussite.

Bien qu'initié dans les ndsRS, le plan de développement de l'apprentissage a d'abord fait long feu dans l'EA, l'effectif d'apprentis ayant baissé. Cependant, compte tenu de la volonté des conseils régionaux à accroître son développement et de leur pouvoir à arrêter les cartes scolaires de formations professionnelles initiales il ne nous faut pas minimiser les répercussions possibles dans les prochaines années.

Des évolutions en deçà de la demande sociale de formation et des déséquilibres public/privé persistants

Le bilan demeure approximatif, le ministre annonce à cette rentrée le chiffre de 150 ouvertures nettes de classes sur la mandature alors qu'aucun exercice

depuis le début de celle-ci n'a donné lieu à une présentation de ces évolutions dans les instances. Quoi qu'il en soit, ce bilan doit être apprécié à l'aune des obligations républicaines incombant à une composante du service public d'éducation et de formation. L'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics selon la Constitution doivent garantir l'accès aux jeunes et aux adultes et ont le devoir de s'organiser en conséquence. Or, des élèves sont refusés à l'entrée à l'EAP faute de classes ouvertes en nombre suffisant et d'une limitation par les plafonnements d'effectifs par classe. Le Snetap-FSU, reçu en audience par le Ministre qui a reconnu la légitimité de nos revendications tout en se retranchant sur la nécessité de gérer avec les moyens, a dénoncé cette logique purement comptable. A l'automne 2015, une inter-syndicale CGT-FO-FSU-Sud a demandé et a été reçue par le cabinet du Ministre pour dénoncer notamment les nombreux élèves refusés à la rentrée 2015, une tendance importante au « surbooking » et des doubléments non assurés. Le cabinet lui a signifié que les moyens supplémentaires étaient consommés pour assurer « les coups partis » - autrement dit les déploiements de cycles complets -...

Concertations en net recul et relevant même parfois du fait du prince dans les exercices des évolutions de structures

Depuis de nombreuses années, les secrétaires régionaux du Snetap-FSU sont invités à communiquer l'état des évolutions des structures et sont réunis en novembre à Paris pour un échange notamment sur cette question. Si en 2014, cette échange pouvait avoir un sens, en 2015 et 2016, les retards



incombant aux pouvoirs publics (État et Régions) dans l'exercice de carte scolaire, interrogent sur la pertinence de cette réunion à cette période. Évidemment, nous ne manquerons pas de dénoncer auprès des autorités le peu d'égard prêté aux jeunes soumis à une recherche d'orientation dès janvier.

Le Snetap-FSU durant les trois exercices a été conduit à interpellier la DGER ou le Ministre pour dénoncer des pratiques peu respectueuses des règles ou de l'avis des équipes pédagogiques de la part de DRAAF, de chefs d'établissement ou de présidents de conseils régionaux. A titre d'exemples, le Snetap-FSU s'est prêté à une dénonciation de projet de partenariat entre établissements public et privé imposé par un DRAAF pour l'ouverture d'un BTS A GDEA. S'agissant d'une formation à enjeu particulier le cabinet nous a assuré avoir arbitrer négativement ce projet. En 2016, le Snetap-FSU reçu en audience au cabinet du Ministre a fait valoir son opposition contre l'ouverture sauvage d'un BTS A ACSE par apprentissage en concurrence avec ceux ouverts en formation initiale scolaire dans deux lycées publics de proximité. Il s'est révélé que le fait du prince du président de région s'imposerait aussi au Ministre. Le Snetap-FSU en appui à une section locale, s'est opposé au passage en force pour une fermeture complète d'une filière technologique et son redéploiement pour l'ouverture d'un BTS A « agroalimentaire » par ailleurs concurrent avec des BTS A déjà en place dans les régions voisines et aujourd'hui fusionnées avec deux d'entre elles. Le ticket de sortie de l'autorité académique et du proviseur valait il ce redéploiement ? Pour la rentrée 2016, outre les revendications portées en 2014 et 2016, le Snetap-FSU

a du faire face à des désorganisations du dialogue social dues notamment aux fusions de régions et aux ré-organisations des services. Cette désorganisation s'est aussi traduite dans les instances nationales puisque la présentation devant les instances nationales des formations à enjeux particuliers s'est faite après que la DGER et le cabinet aient rendu leur arbitrage. Ce passage en force a fait l'objet d'un courrier pour dénoncer cette forfaiture auprès du Ministre, courrier hélas resté sans suite.

EPLEFPA restés sans véritables solutions aux problèmes observés

Difficultés financières : une simple attention particulière pour toute réponse

Le Congrès d'Arras analysant les difficultés financières de nombre d'EPLEFPA s'est donné le mandat de produire une enquête et de s'en saisir pour interpellier le Ministère. Trois régions et une vingtaine d'établissements seulement ont répondu. Cependant tous confirment la gravité de la situation. Les causes sont diverses et liées assez fréquemment à des politiques publiques de conseils régionaux qui fondent notamment le versement de leurs subventions aux centres, déductions faites du fond de roulement, de dotations en personnels insuffisantes, de la non prise en compte des frais pédagogiques inhérents aux exploitations et de changements fréquents de chef de centre - jusqu'à 13 chefs d'exploitation en 25 ans -... Interpellée, la DGER a produit un document confirmant ces difficultés sans pour autant apporter de véritables solutions si ce

n'est une attention particulière et des recommandations apportées alors que ces difficultés se traduisent trop souvent par des destructions des droits des salariés. Hélas, deux occasions ont été manquées par le gouvernement pour résoudre au moins en partie ces problèmes par les lois d'avenir et de décentralisation. Ce n'est pas faute d'avoir attiré l'attention puisque le Snetap-FSU avec le comité de défense et de développement CDDEAP ont réuni en 2013 et 2014 des ateliers afin de faire des propositions notamment sur les ateliers technologiques et exploitations agricoles, sur la promotion sociale et les filières « services ».

Recentralisation de l'apprentissage agricole et développement des UFA -unité de formation par apprentissage-

Si la région Rhône-Alpes n'a pas attendu la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale pour mettre en place un CFA régional et des antennes dans chacun des EPLEFPA de la région, de nouvelles régions - PACA, Ile de France, Poitou Charentes, Lorraine,... - se sont saisies de cette opportunité pour développer l'apprentissage parfois au détriment de la formation professionnelle initiale scolaire. Or, alors que les EPLEFPA disposent pour la plus part de CFA parmi leurs centres constitutifs, l'introduction de ce dispositif dans l'enseignement aurait du interpellier notre tutelle car il fragilise nombre de nos établissements en concentrant les décisions au niveau de l'EPL du département ou de la région. En outre, ce dispositif s'appuyant sur des « unités de formation par apprentissage » UFA appuyées sur des lycées notamment, a pour vocation de développer des parcours mixés

et ou des mixages de publics à charge pour les enseignants ensuite de développer des pédagogies différenciées... Le Snetap-FSU a saisi la DGER de cette question qui a répondu n'avoir pas été demandeuse de l'application de ce dispositif mais a du en prendre acte sans apporter de solutions aux problèmes posés et notamment celui de l'absence de représentation pour les personnels des UFA au Conseil de perfectionnement du CFA.

Exploitations et ateliers technologiques : Que des incantations ?

L'élargissement des dispositions de la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2014 permet aux

POLITIQUE SCOLAIRE & LAÏCITÉ

entreprises agricoles d'émarger aux allègements de cotisations sociales et aux employés de ces entreprises d'accéder aux dispositifs d'assurances complémentaires. Le Snetap-FSU ne souhaite pas accompagner des orientations ultralibérales en les transposant aux exploitations et ateliers technologiques de nos EPLEFPA. Les exonérations de charge sociale n'ont pas permis de faire la preuve d'une relance de l'investissement et de la création de nouveaux emplois. L'accès aux assurances complémentaires des salariés accompagne les désengagements progressifs des remboursements par la sécurité sociale.

Au groupe de travail réuni dans le cadre de l'année bac pro le 13 octobre 2016 à Brie Comte Robert, le Snetap-FSU a rappelé le rôle pédagogique et la vocation première des exploitations et ateliers technologiques. La fonction d'expérimentation et de recherche est également très importante et nécessite un budget public clairement identifié. L'expérimentation et la recherche au service des territoires doivent être indépendantes et répondre à des politiques publiques de recherche. Pour cela, elles doivent être choisies et suivies par des Comités indépendants (comité pilotage et comité scientifique) choisis au sein des différentes instances de l'EPL et qui pourront faire appel à des personnalités extérieures à l'EPL. Le Snetap-FSU entend ainsi développer :

- « Une exploitation au service des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires »
- « Des comités scientifiques en lien avec l'exploitation pour renforcer la recherche » -
- « Valoriser l'expérience, les compétences et les connaissances des personnels »

A la demande du Snetap, un

groupe de travail DGER s'est ouvert sur les directeurs d'exploitation agricole DEA et directeur d'atelier technologique DAT. Les métiers de DEA et DAT s'inscrivent dans un cadre que le Snetap-FSU a souhaité rappeler à savoir les nécessités de financement des missions assignées aux exploitations et ateliers, d'un statut de corps pour les DEA et DAT et des salariés des exploitations et ateliers technologiques sous statut public leur permettant ainsi de couvrir l'ensemble des missions de ces centres techniques. Au groupe de travail de la DGER du 27 septembre 2016, le Snetap a pu exprimer ses mandats et a insisté sur l'élargissement de la discussion ouverte par la DGER sur le statut de corps des directeurs d'EPL à celui des DEA et DAT.

Le privé toujours dominant au MAAF

Les MFR ne font pas illusions pour tout le monde

Les MFR se saisissant sur la présente période du plan de relance de l'apprentissage du gouvernement se font les chantres de l'alternance. Le Snetap-FSU s'est saisi d'une étude du CEREQ portant sur l'enseignement agricole et notamment sur l'alternance en MFR qui démontre d'autres réalités que celles régulièrement présentées. L'étude menée par Laure Minassian en comparaison avec les établissements temps plein du public ou du privé « questionne les prétentions d'une certaine pédagogie de l'alternance ». « La réconciliation du jeunes avec l'école » prétendument tenue par les MFR, ne semble pas se réaliser, les élèves s'éloignant même « des mises en relation acadé-

mique ». L'étude évoque même un système « prêt à penser » loin de l'apprentissage de la complexité ! Cette autre réalité a donné lieu à un communiqué du Snetap-FSU en août 2015.

Non à l'omerta, oui à une «vigilance privé»

Le renoncement à l'enseignement professionnel sous statut scolaire que traduit la réforme de la voie professionnelle et la priorité à l'apprentissage positionnent les MFR. Derrière l'évocation de l'alternance, elles s'octroient la capacité de réunir des apprenants sous différents statuts d'élèves et d'apprentis. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, il n'en faut pas moins pour comprendre le laxisme des autorités politiques et administratives couvrant les nombreuses exactions des MFR. Le caractère privé n'apparaît pas toujours explicitement sur leur publicité et pas davantage les détails des formations sous contrats ou hors contrats. En outre, elles s'arrogent les effigies de la Marianne et les devises de la République alors que celles-ci sont strictement réservées aux administrations publiques et elles se prêtent même à de la publicité mensongère. Ce sont ces actes ainsi que la bienveillance à leurs égards des autorités académiques qui ont conduit le Snetap-FSU à décider de la mise en place d'un groupe « vigilance privé » avec l'objectif d'interpeller au niveau qu'il convient l'administration pour chaque exaction constatée. A cette fin, le Snetap-FSU a constitué un groupe qui s'est réuni une première fois à Paris le 15 juin 2016. Décisions y ont été prises de la nécessité d'interpeller les CREA dans chacune des régions, de mettre en place un stage de formation sur deux jours à Paris en décembre dernier et de désigner dans chaque région

un correspondant chargé d'assurer la vigilance sur les écarts du privé.

Laïcité, une valeur rattrapée par l'actualité

Cette période endeuillée par les nombreux attentats a réveillé les consciences laïques de ce pays. Le gouvernement s'est rappelé les valeurs de la République et a décidé de les réintégrer dans les valeurs portées par l'école et de faire de la commémoration de la loi de séparation des églises et de l'État, une journée de la laïcité au MEN – ministère de l'Éducation Nationale –. Le Snetap-FSU a en ce sens interpellé le MAAF pour qu'un parallèle y soit fait. En outre, à l'appel du CSN, les militants du Snetap-FSU ont participé le 5 décembre 2015 à Paris à l'appel de plusieurs organisations, à la manifestation pour l'abrogation de la loi Debré.

Non à la présence d'élus racistes xénophobes dans les instances d'établissement

Prenant conscience à la sortie de l'été 2015 de la possibilité d'une présence d'élus racistes et xénophobes à l'issue des élections territoriales et notamment des conseils régionaux, le Snetap-FSU a mené une campagne interne en s'adressant aux sections régionales et d'établissements pour les avertir du péril et les conduire à prendre des dispositions pour les écarter des CA des établissements en intervenant auprès des nouveaux présidents de région. Pour donner plus d'efficacité à cette action, le CSN de janvier 2016 a mandaté la délégation du Snetap-FSU au congrès de la FSU pour que la fédération agisse aussi en ce sens. Après de longs échanges avec les syndicats enseignants

de la FSU, le congrès de la FSU s'est fait sien du mandat du Snetap et a en outre créé un groupe animé par le Snetap chargé d'assurer une vigilance et de produire une information sur les thèses du FN auprès des collègues. Un diaporama a été réalisé par le Snetap-FSU à destination des sections du Snetap-FSU et transmis à la FSU pour une diffusion plus large.

Cette actualité FN ainsi qu'une incapacité passagère du secteur n'ont pas permis de produire tel que le congrès d'Arras nous en avait donné mandat une information aux élus des personnels dans les conseils d'administration pour rappeler pourquoi le Snetap-FSU ne souhaite pas de personnalité extérieure pour présider les conseils d'administration.

Gratuité et autonomie ne font pas bon ménage

L'accroissement de la participation des familles aux financements des options facultatives, des copies et des frais de stage supportés par les étudiants de BTSA dans l'ETA -enseignement technique agricole- ainsi que les augmentations très régulières ces dernières années des frais d'études dans l'ESA - enseignement supérieur agronomique - ont conduit le CSN à se saisir de ces questions. La gratuité principe fondateur de la République, est gage de l'égal accès de tous à l'instruction et à la formation professionnelle. Le Snetap-FSU a fait sien de cette valeur qu'il avait réactivée notamment à l'occasion de la mise en place des enseignements optionnels en classe de seconde générale et technologique faisant suite à la réforme Jospin du lycée. Les politiques d'austérité conduites depuis plus d'une

décennie avec en corollaire le développement de l'autonomie de nos établissements tant du technique que du supérieur, ont clairement mis à mal ce principe par des augmentations régulières et substantielles des frais de scolarité. Ces situations ont amené le Snetap-FSU à produire et à transmettre en février 2015 à destination des sections d'établissement une enquête. Celles-ci avaient deux objectifs : collecter les données pour une interpellation des pouvoirs publics et faire prendre conscience auprès des collègues de ces dérives qui démentent l'un des principes fondateurs de l'école républicaine codifié dans l'article L132-2 du code de l'éducation : « L'enseignement est gratuit pour les élèves des lycées et collèges publics qui donnent l'enseignement du second degré, ainsi que les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur des établissements publics du second degré ».

Rapport d'activité pédagogie & vie scolaire

Ce bilan de l'activité du secteur Pédagogie Vie scolaire, entre 2014 et 2017, est de fait aussi d'une certaine façon le bilan d'un quinquennat qui aura porté beaucoup d'espoir au regard des déclarations du candidat Hollande en matière d'éducation et de formation. Si dès le congrès d'Arras nous sentions que les évolutions attendues (et nécessaires) du système éducatif ne seraient pas à la hauteur, les 3 années qui ont suivi n'ont fait que confirmer nos craintes. Au final, en dehors des évolutions de postes et de la formation des enseignants et CPE, ce gouvernement ne fera que poursuivre des réformes engagées par le gouvernement Fillon (réforme du lycée, RVP, individualisation, blocs de compétences, place de plus en plus importante du CCF, ...). Pourtant le Snetap-FSU aura démontré tout au long de ces trois années l'ineptie d'un certain nombre de ces différentes réformes mais se sera confronté à des refus ou peut être pire à des absences de réponses. Au final il restera le sentiment d'une administration sourde aux arguments et revendications des personnels, laissant poindre un certain mépris face à leurs revendications.

Voie Professionnelle : jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici ...

Bac Pro 3 ans : le déni d'un échec flagrant

Lors du Congrès d'Arras nous faisons les premiers constats réels de l'échec de la « Rénovation de la voie professionnelle » puisque les deux premières sessions du Bac Pro 3 ans avaient montré une chute du taux de réussite à l'examen. Depuis ce taux de réussite toujours largement en deçà des résultats d'avant 2012 (89,7% en 2011 contre 84,20% en 2016) a confirmé cet échec. Mais lorsque l'on compare le nombre d'élèves à l'entrée en formation et le taux de réussite à l'examen, cette perception de l'échec est encore plus prégnante, puisque cela montre un fort décrochage en cours de formation.

Au vu de ces résultats mais également des difficultés que rencontrent les élèves lors des poursuites d'études, le Snetap-FSU n'a donc cessé de peser durant ces 3 dernières années pour un retour au Bac Pro 4 ans, à minima pour les élèves les plus en difficulté.

Pour cela il s'est appuyé notamment sur l'existence de la classe

spécifique de Tours Fondettes. Au delà de la défense de cette classe il aura porté, auprès du Ministre, avec l'Intersyndicale de l'EAP et la Confédération paysanne, une demande d'expérimentation de ce dispositif de classe spécifique au niveau national. Malgré un premier accord implicite de la FNSEA, le Snetap-FSU n'obtiendra finalement pas le soutien du bureau national du syndicat professionnel majoritaire.

Pour permettre cette expérimentation, le Snetap-FSU a soutenu les établissements qui ont porté des demandes d'ouvertures et notamment accompagné les établissements de Laval et Radhigem dans leurs différentes démarches.

Malheureusement ce combat se soldera par un échec puisque l'expérimentation ne sera pas mise en œuvre et pire le Ministre prendra finalement la décision de fermer à la rentrée 2016 la classe de Tours.

Mais le Snetap-FSU ne pouvait accepter cette décision unilatérale allant à l'encontre de l'intérêt des élèves particulièrement les plus en difficultés. Il ne pouvait non plus se satisfaire de l'absence de prise en compte des difficultés que rencontrent les personnels depuis la mise en place de la RVP. Il fallait mesurer les conséquences de cette réforme sur les élèves et les personnels. Il a donc exigé de la part du Ministère un bilan indépendant (donc pas par l'IEA) de

cette RVP, une exigence d'autant plus forte que du côté de l'Éducation nationale des groupes planchaient déjà sur des ajustements nécessaires, groupes dans lesquels le MAAF n'avait pas trouvé sa place.

Le Ministre finira par accepter du bout des lèvres ce bilan. Mais il faudra revenir plusieurs fois à la charge pour que ce bilan soit fait par le CGAEER. Il donnera lieu à un rapport publié en juillet 2016... une sortie trop tardive de ce document mais qui porte de nombreux éléments confirmant les analyses du Snetap-FSU. Il oblige la DGER à mettre en place un groupe de travail du CNEA sur le sujet afin de faire des premières propositions de corrections qui devraient être mises en œuvre à la rentrée 2017... Mais nous sommes loin de compte.

En parallèle le Snetap-FSU a engagé son propre travail de réflexion (un travail approfondi, de terrain) sur la voie pro et lance l'opération « 2016 - Année Bac Pro » qui se traduira par une réunion nationale le 24 mars 2016 regroupant plus de 80 acteurs de l'Enseignement Agricole et par 4 réunions régionales. Il en tirera un bilan solide, sérieux, ambitieux et des propositions d'évolution nécessaire pour la réussite de tous les élèves en voie professionnelle.

Réforme du CAPa : le non affecté comme leitmotiv

Dans le cadre de la RVP, après la rénovation du Bac Pro 3 ans, la DGER s'attaque à une réforme du CAPa qui sera mise en œuvre à la rentrée 2015. Nous avons fortement combattu cette réforme qui n'améliore en rien la prise en compte des deux finalités de la formation CAPa : Insertion professionnelle ou poursuite d'études.

Au contraire avec une évaluation qui passe à 80% en CCF (avec une épreuve terminale unique basée sur 4 fiches techniques servant de support à un oral), le développement des heures non affectées et l'apparition d'un nombre aléatoire de semaines de stage, cette réforme accentue les inégalités et confirme le sacrifice des élèves les plus fragiles sur l'autel des économies comme nous l'avions écrit à Arras. Cette réforme étant en place depuis la rentrée 2015 nous n'avons pas encore pu mesurer son impact sur les élèves. Par contre, d'ores et déjà, des collègues nous ont fait remonter la déstructuration de la formation que cette réforme a entraînée.

Seul élément sur lequel le Snetap-FSU aura obtenu gain de cause dans cette réforme c'est le maintien d'un CAP agricole « Palefrenier-Soigneur » en lieu et place du CAPa « Soigneurs d'équidés ». En effet cette spécialité devait disparaître, mais le Snetap-FSU avec les professionnels et les personnels a défendu ce maintien, compte tenu de la spécificité de cette formation et des débouchés.

Voie Générale : la poursuite des réformes de la droite

La voie générale et technologique, enjeu fort pour l'enseignement agricole public, connaît une croissance importante de ses effectifs (plus forte dans la voie générale et dans certaines régions en voie technologique après une baisse très conséquente suite au bac pro 3 ans). Mais c'est aussi dans cette voie que le taux de refus d'élèves a été le plus fort ces dernières années.

Son maintien (pas toujours assuré) garantit l'équilibre et la polyvalence de nos établis-

sements. Pourtant, elle a été la grande oubliée de la dernière période au Ministère de l'Agriculture et ceci malgré les demandes régulièrement répétées du Snetap-FSU. Ainsi, au contraire de l'Éducation nationale, il n'a été fait aucun bilan de la réforme Chatel du lycée, pourtant essentiel 7 ans après.

Depuis le congrès d'Arras, la filière générale a connu la réforme des enseignements spécifique et de spécialité de l'EAT du baccalauréat scientifique. Celle-ci s'est mise en place suite à la demande des collègues qui réclamaient une simplification de l'organisation et une meilleure visibilité de la filière scientifique dans l'EAP. Ils demandaient également des moyens complémentaires pour que la pluridisciplinarité soit réellement possible, pour que les sciences (écologie, agronomie, économie, histoire, géographie) puissent dialoguer et permettre une meilleure compréhension, appréhension des territoires. Le Snetap-FSU relayera au travers de nombreux courriers et sa présence aux groupes de travail ces demandes. Si le Snetap-FSU a exigé à plusieurs reprises la reprise des négociations, pour autant la réforme, sans ambition, sans concertation, sans moyens a accouché d'une souris... Même pas verte. Si nous avons maintenu les volumes horaires disciplinaires et l'introduction de l'écologie en enseignement de spécialité en terminale, cela est bien maigre car nous pouvons toujours regretter, l'absence de pluridisciplinarité, l'indigence des documents d'accompagnement, le difficile « dialogue » entre agronomie et écologie... La relégation (en enseignement spécifique) des SES et l'HG sur un petit strapon-tin ... Quand l'ESC n'est invitée qu'au moment des TPE (sans objectif notionnel défini...).

Sur la voie technologique, le

Snetap-FSU est intervenu dès la fin de la première session du nouvel examen, en 2015, pour demander une évolution de l'organisation de l'examen car de nombreux problèmes étaient remontés des centres : incompréhensions sur les livrets scolaires des candidats, manque d'équipement permettant une équité de traitement de tous-toutes les candidate-s à l'épreuve E2 (langues vivantes), nombre trop important de thèmes pouvant être support de l'interrogation orale, des grilles d'évaluation à revoir, des composition des jurys non conformes, ...). Nous sommes également intervenu sur les épreuves de rattrapage.

Si la DGER a reconnu des problèmes elle n'a pas répondu à nos propositions.

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

Individualisation : l'alpha et l'oméga

Au Congrès d'Arras nous avons rappelé que l'individualisation était devenue l'alpha et l'oméga des différentes réformes éducatives depuis près d'une dizaine d'années et tout particulièrement celles de la voie professionnelle (Bac Pro et CAPA).

Malgré l'échec patent des dispositifs actuels (mise à mal du statut des personnels, mélange des genres, saupoudrage, efficacité plus que douteuse, suivi et pérennité impossible, moyens insuffisants et en baisse constante), la DGER et l'Inspection ont persisté dans leurs mises œuvre et ont publié année après année la même note de service (modifiée à la marge) sans ambition, rappelant les dispositifs existant. Pourtant le Snetap-FSU aura régulièrement exigé une révision des dispositifs prévus par cette note de service, une revalorisation des moyens accompagnant ces dispositifs (en baisse chaque année) et un véritable accompagnement des équipes.

Au final, l'administration répondra encore par le mépris en supprimant le dispositif permettant la mise en œuvre de la classe spécifique et en notifiant aux établissements, le 3 novembre 2016, une enveloppe 2016 - 2017 pour les HSE individualisation en baisse... C'est à dire deux mois après la rentrée des élèves et alors que nombres d'équipes avaient déjà engagé leurs projets.

Enseignement Supérieur

BTSA : une expérimentation qui se prolonge mais pour quels résultats ?

Depuis 2012, 17 établissements (publics et privés) mettent

en œuvre une expérimentation portant sur " l'inscription du BTSA dans l'architecture de l'enseignement supérieur européen (LMD)".

Au Congrès d'Arras nous avons craint une extension de ce dispositif de semestrialisation à l'ensemble des BTSA à l'issue de cet essai prévu sur trois promotions. Mais cette expérimentation a finalement été prolongée pour 3 nouvelles promos (elle devrait prendre fin en juin 2019).

Le Snetap-FSU a à nouveau dénoncé le choix d'une seule modalité retenue par la DGER alors que cette prolongation était l'occasion d'une révision de l'expérimentation.

Le Snetap-FSU a mis en garde l'administration sur une extension de ce dispositif et continué d'exiger, comme le prévoit le protocole, une véritable transparence sur ce dispositif expérimental, notamment par des rapports réguliers devant les instances.

Licences Professionnelles : des classes en sursis ?

Lors de l'écriture du 6^e schéma national prévisionnel des formations, la DGER a tenté de limiter la place des Licences Pro dans nos établissements, notamment en remettant en cause le financement déjà très maigre du MAAF.

Le Snetap-FSU s'est opposé à cette remise en cause de l'existence de ces classes et obtenu une modification de la rédaction du 6^e schéma sur ce sujet, et demande un réengagement du Ministère sur ces classes.

Classes prépa post BTSA : beaucoup de bruit pour peu d'élèves

En application de l'article L.812-6 du code rural, issu de la loi d'avenir, une expérimenta-

tion a été lancée pour permettre à des élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel agricole de préparer le concours d'accès aux formations d'ingénieur de l'EA. Deux classes ont été ouvertes à Rodez et Amiens.

Si le Snetap-FSU ne s'est pas opposé à ce principe il a dénoncé une expérimentation élitiste qui ne profitera qu'à une vingtaine d'élèves au niveau national qui est déjà dans un parcours de réussite.

Ce dispositif fait l'objet de moyens spécifiques pour quelques élèves alors que les milliers d'élèves en difficulté par la mise en œuvre du Bac Pro 3 ans sont toujours ignorés par le Ministère.

Le Snetap-FSU a rappelé qu'il réclame depuis plusieurs années des heures de remises à niveau en BTSA, des horaires renforcés, des travaux de groupe, des groupes à effectifs réduits, ... pour l'ensemble des élèves.

IAVFF : pas de délivrance de diplômes

Nous nous sommes opposés à la création de l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF), tel qu'il a été voulu par le Ministre, pour plusieurs raisons (risque sur l'autonomie et les missions des établissements, conséquences sur les moyens financiers et en personnels, complexification de la situation de l'enseignement supérieur agricole, risque sur ses liens avec d'autres partenaires notamment au plan territorial, ...).

Mais le Snetap-FSU a particulièrement dénoncé et combattu la délivrance de diplômes en propre par l'IAVFF puisqu'il n'a ni la structure et les instances d'un établissement d'enseignement supérieur, ni les enseignants. Pour ces raisons, la FSU a défendu que les diplômes continuent à être délivrés par les seuls établissements d'enseigne-

ment supérieur qui composent l'IAVFF et refusé que ce rôle soit délégué à l'IAVFF.

Réforme du collège : même punition qu'à l'Éducation nationale

La réforme du collège tant décriée à l'Éducation nationale par nos camarades de la FSU s'est aussi mise en œuvre dans l'enseignement agricole public.

Dans l'enseignement agricole public, la mobilisation contre cette réforme a été moins importante mais les effets n'en sont pas moins notables ... Le Snetap-FSU a relayé les appels à la grève de l'intersyndicale éducation qui regroupait un très large spectre des personnels enseignants des collèges.

A marche forcée, les classes de 4^e et de 3^e ont été réformées la même année et le DNB modifié alors que les élèves n'ont eu qu'une année de ce collège version NVB. Toujours plus d'autonomie, de dérégulation... C'est à dire toujours plus de non affecté. Cette réforme qu'il fallait à tout prix terminer avant la fin du mandat... À la va vite, trouve son symbole avec, par exemple, un programme d'histoire géographie que l'on modifie en janvier pour un examen en juin au mépris des enseignants, des élèves...

Toujours moins de disciplinares, toujours plus de compétences, de livrets... Pour quels effets ?

Lors des débats sur cette réforme il a souvent été fait référence à la pluridisciplinarité de l'enseignement agricole pour justifier l'interdisciplinarité au collège. Le Snetap-FSU a régulièrement rappelé la différence entre les deux dispositifs.

Ces débats ont aussi été l'occasion pour le Snetap-FSU de rappeler le fait que ces classes sont très (trop) peu nombreuses

dans l'enseignement public, alors que la demande des territoires est bien réelle.

Évaluation : faire progresser le CCF coûte que coûte

Le Congrès d'Arras avait mandaté le secteur Pédagogie Vie Scolaire « pour mettre en place un groupe de travail en prévision de la réflexion qui sera initiée à l'occasion du projet stratégique et de la future loi d'avenir de l'agriculture ». Ce groupe a commencé à travailler dès le mois de juin 2014 et présenté ses conclusions au CSN de mai 2015. Un travail important couvrant l'ensemble des problématiques de l'évaluation et qui a armé la délégation du Snetap-FSU dans les réunions organisées par la DGER.

En effet en parallèle, le Snetap-FSU a continué de peser et obtenu de la DGER et du Ministre qu'un groupe de réflexion sur le sujet soit mis en place dans le cadre du CNEA. Ce groupe s'est réuni 5 fois entre mai 2015 et mai 2016. A cette dernière réunion la DGER a présenté ses conclusions finalement... Très décevantes au regard des attentes.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a introduit la notion de blocs de compétences, notamment au travers du compte personnel de formation (CPF). Ce texte prévoit la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant les examens du baccalauréat professionnel dans le cadre de la formation continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Plusieurs textes réglementaires d'application de la loi ont donc été présentés en CTEA et CNEA modifiant les règlements des examens. Le Snetap-FSU

a dénoncé l'extension de ces blocs de compétences dans les formations diplômantes et a voté contre les textes ayant pour objectif leur mise en œuvre dans les diplômes délivrés par la voie initiale.

Mixage publics et parcours : rien ne change

Lors du Congrès de Melle, dès 2011, nous avons pris un mandat clair contre le mixage des publics et des parcours. Depuis le secteur a continué à lutter et à argumenter contre tous ces dispositifs. L'évolution notable ces trois dernières années est la pression de plus en plus forte des régions malgré les problèmes au plan pédagogique mais également de vie scolaire régulièrement soulevés par le Snetap-FSU et qui finalement fragilisent des filières ou des formations.

Éducation à la citoyenneté : les paroles mais pas les actes

En janvier 2015, à l'issue de plusieurs « débats 100% citoyen », et à la suite des attentats, le Ministre de l'Agriculture présentait un plan de mobilisation pour les valeurs de la République, dont nous avons dénoncé la pauvreté, notamment parce que ce plan d'action ne présente aucune mesures véritablement opérationnelles et fait l'impasse sur de nombreux sujets (place EMC dans la voie pro, apprentissage, ...).

Le Snetap-FSU a rapidement alerté la communauté éducative de ce manque d'ambition et rappelé ses convictions et ses attentes dans les dispositifs à mettre en place, notamment en terme de contenus de formation (place de l'Enseignement Moral et Civique - EMC - dans les filières professionnelle et technologique de l'Enseignement Agricole).

D'ailleurs très rapidement il est apparu que les mesures déclinées dans ce plan puis dans la note de service du 2 septembre 2015 élaborée par l'Inspection, n'ont pas été mises en œuvre ou partiellement.

Pourtant le Snetap-FSU a été le seul à s'inquiéter de cette absence de réelle mise en œuvre de la défense et de la réaffirmation des Valeurs de la République au sein de l'Enseignement agricole.

Formation des enseignants et CPE : doit mieux faire

C'est sans doute le point faible du secteur. Alors que la mise en place du master MEEF était effective lors du congrès

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

d'Arras il a continué son développement avec notamment le transfert de la formation des CPE à Toulouse.

Même si le Snetap-FSU a assuré une présence forte auprès chaque promotion d'étudiants et stagiaires, il n'aura pas réussi à siéger auprès du secteur « formation des enseignants » de la FSU, limitant de fait sa capacité d'action.

Cette masterisation a entraîné une modification de la structure de l'ENFA transformé en ENSFA.

Education SocioCulturelle : le danger d'un enfermement dans un rôle de vitrine

2015 était l'année des 50 ans de l'ESC. L'anniversaire, prévu par le ministre en novembre, a été reporté en mars 2016 en raison des attentats. Le Snetap-FSU, faute d'invitation officielle des représentants du personnel, s'invitera tout de même à ce moment qui cantonnera surtout l'ESC dans une simple image-vitrine presque désuète de l'enseignement agricole et interviendra pour rappeler ses attentes

De son côté, le Snetap-FSU a réuni le 29 septembre 2015, à Paris des « rencontres de l'Éducation Socio-culturelle ». Pour préparer ces rencontres le Snetap-FSU avait d'abord mené une enquête auprès des enseignants ESC. Elle a alimenté une journée de débats entre les enseignants ESC et de réflexion sur le métier. L'occasion de construire et préparer des revendications et des actions portées par le Snetap-FSU, afin de créer une dynamique de terrain à tous les niveaux, local, régional et national.

Langues vivantes : une situation qui ne cesse de se dégrader

Le constat accablant porté par les collègues, sur la situation des langues vivantes aujourd'hui dans nos établissements a décidé le Snetap-FSU de mettre en place un groupe de travail langues en fin d'année 2015.

Ce groupe de travail « langues vivantes » c'est réuni à plusieurs reprises avec pour objectif dans un premier temps un état des lieux de la situation des langues vivantes dans les établissements de l'Enseignement Agricole Public. Les premiers constats ont montré la nécessité d'une expertise pour mesurer l'ampleur des problèmes, la réalité de la déréglementation région par région et les disparités rencontrées dans les établissements.

Le secteur a donc lancé une enquête nationale auprès des enseignants de langues vivantes.

A partir de ces éléments le groupe travaille maintenant à des revendications et l'interpellation du Ministère pour l'alerter sur la situation et demander la mise en œuvre d'un groupe de travail par l'administration.

Rénovation diplômes : le produire autrement comme fil conducteur, quelle réalité ?

Concernant la rénovation des diplômes, la seule ambition véritablement affichée par le Ministre en terme de formation se trouve dans son plan pour l'agro-écologie qui prévoit notamment de « revisiter les référentiels pédagogiques ».

Dans l'objectif du « produire autrement », le plan annonçait une adaptation des référentiels du secteur de la production. Si on peut constater aujourd'hui la mise en œuvre de ce point avec la rénovation du Bac Pro CGEA, après le CAPa et BTSA, on s'interroge sur la volonté réelle « d'adapter les enseignements et les postures à la complexité des systèmes de production et de décision ».

En effet le plan agro-écologique prévoyait par exemple « une accentuation des approches pluridisciplinaires » ... alors que les horaires disciplinaires et pluridisciplinaires ont largement diminué, au contraire des horaires non affectés.

Des évolutions que nous avons encore pu constater avec la rénovation du Bac Pro CGEA où le Snetap-FSU a regretté que la notion de développement durable ne soit introduite que par de simples touches alors que nous attendions une réflexion de fond pour en faire un fil conducteur de l'ensemble des référentiels (et pas uniquement ceux de la production).

Sur cette rénovation, à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2015, le Snetap-FSU en partenariat avec la Confédération Paysanne a organisé une réunion autour de la question du niveau et de la formation nécessaires à l'installation en agriculture.

Sur ce nouveau référentiel, qui sera en œuvre à la rentrée 2017, nous avons combattu le choix de la DGER et l'Inspection du passage d'un écrit à un oral pour l'épreuve terminale E5 (choix techniques).

Si malgré notre opposition et un combat intersyndical le "oui" l'a emporté au CNEA, nous avons dénoncé une validation de l'instance sans les voix des organisations représentants les personnels (public/privé).

Stages élèves étudiants : une victoire importante

En octobre 2013 sont sortis deux décrets concernant les dérogations pour l'utilisation des outils et travaux dangereux pour les jeunes de moins de 18 ans. Lors des débats sur ces textes le Snetap-FSU avait fortement contesté les modifications des règles de dérogations. En effet dorénavant le maître de stage se contente d'une simple déclaration auprès de l'Inspection du travail pour obtenir cette dérogation et celle-ci est valable non plus un an mais trois ans.

La sortie de ces nouveaux textes mais surtout la publication de la loi de juillet 2014 et du décret d'application de novembre 2014 sur l'encadrement des stages ont imposé une modification des clauses types des conventions de stage.

La DGER a présenté une première version du nouvel arrêté et de la note de service définissant les clauses types des conventions de stages au 1^{er} trimestre 2015, dans lesquelles elle remettait en cause la place et la responsabilité des enseignants dans l'encadrement des stages en replaçant la signature des enseignants en bas de la convention. Malgré le vote favorable du CNEA le Snetap-FSU avec l'Intersyndicale de l'EAP (Snetap-FSU, FO Enseignement Agricole et le Syac-CGT) appelait les personnels à refuser de signer les conventions si le texte devait rester en l'état. Il lançait également une pétition qui devait réunir rapidement plus de 1500 signatures et demandait une expertise juridique, qu'il obtiendra et qui confirmera le bien fondé de notre intervention.

Face à la pression de l'Intersyndicale, la DGER a finalement acté le report de la sortie de ces textes et ouvert de nouvelles discussions permettant de faire

évoluer les textes pour une clarification du rôle de l'enseignant dans le suivi des stages.

Si nous avons souligné de réelles avancées sur ces textes nous avons tout de même rappelé que le texte réglementaire à l'origine de ces nouvelles conventions (décret du 27 novembre 2014) fixe deux points au moins qui posent encore problème : le nombre de stagiaires que pourrait suivre un enseignant référent et la définition même du statut de cet enseignant référent.

Enfin nous avons dénoncé l'absence de réflexion concernant l'enseignement supérieur sur ces questions de stage.

Vie scolaire : un travail de fond pour défendre le métier

Fin 2014, l'observatoire des missions et des métiers (OMM) a mené une étude sur les métiers de la vie scolaire. Un travail important puisqu'il devait alimenter les décisions de la DGER sur une cartographie des métiers de la vie scolaire (AE, TFR et CPE) et conduire à l'écriture d'un référentiel CPE. En parallèle le groupe de travail Vie scolaire du Snetap-FSU à travailler sur ces éléments et rencontré le responsable de cette enquête. Il a ensuite poursuivi ce travail lors de la présentation des projets de référentiel par la DGER.

Pour réfléchir aux questions de métier, une quarantaine de collègues CPE s'est retrouvée en mai 2016 à l'ENSFEA. Alimentée par l'intervention de deux chercheurs, cette réflexion était consacrée à des thématiques prégnantes : division du travail éducatif et pédagogique, approche croisée du métier, notion d'équipe vie scolaire ou question de la laïcité, qui ont permis aux élus catégoriels et paritaires de mieux défendre

encore le métier et la place des CPE au sein des équipes pédagogiques.

Accueil des élèves et étudiant(e)s en situation de handicap : une école pour tous

Le Snetap-FSU a régulièrement porté la question de l'accueil des élèves et étudiant-e-s en situation de handicap en rappelant son importance compte tenu du nombre croissant de jeunes accueillis (l'EA reçoit proportionnellement davantage d'élèves et étudiant-es en situation de handicap que l'EN).

Nous avons défendu ce dossier au travers de la nécessité d'un accueil dans de bonnes conditions pour tous ces jeunes et leurs "aidants". Pour cela nous sommes régulièrement intervenu sur la situation des auxiliaires (statut, recrutement et rémunération des AVS et AESH) et les difficultés que rencontrent les équipes pédagogiques dans le suivi de ces jeunes en situation de handicap avec par exemple le manque de formation des équipes pédagogiques ou l'absence des "enseignants référents" à l'EA.

Enfin, la question de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap lors de l'examen ou lors des période de stage en milieu professionnel a souvent été évoquée.

Le numérique : un travail à poursuivre

Lors du Congrès d'Arras la question du numérique avait été un élément fort des débats et avait abouti à une motion spécifique.

Depuis le débat est resté vif sur le sujet, notamment après l'annonce par le Président de la

République d'un « grand plan numérique pour l'école » ou le souhait du Ministère de « développer l'utilisation du numérique » dans le projet stratégique de l'enseignement agricole.

En dehors des effets d'annonce nous devons constater qu'il n'y a pas eu de réelle traduction de cette ambition, notamment au sein de l'Enseignement Agricole : le numérique s'impose dans notre travail, dans nos pratiques, dans nos moyens de communication... Sans qu'un cadre ne soit posé.

Fort de son mandat le Snetap-FSU est régulièrement intervenu pour exiger des règles et des formations sur ce sujet très vaste. Si quelques réponses ont été apportées nous sommes encore en de ça de l'enjeu réel.

Rapport d'activité corporatif

Ce rapport d'activité s'attache à présenter de manière synthétique l'activité du secteur depuis 2014 à travers deux thématiques principales, la lutte contre la précarité des agents contractuel-les et la défense des agents titulaires pour un service public de qualité. Ce rapport d'activité ne permet pas de mesurer l'activité au quotidien du secteur à travers les saisines, les sollicitations individuelles et des sections.

Mais il est apparu nécessaire de débiter ce rapport par une présentation détaillée des deux dispositifs mis en place au sein du secteur corporatif depuis 2014 pour faciliter son fonctionnement et d'en dresser à l'occasion du congrès national un premier bilan.

De nouvelles modalités de fonctionnement du secteur

Depuis plusieurs années, le secteur corporatif rencontrait des difficultés liées à l'ampleur de son périmètre, à l'absence de remplacement d'un « adjoint » en dépit de quelques tentatives non pérennes pour en cours du mandat précédent – élus qui ne peuvent être remplacés que lors d'un congrès – et à pratique entre 2010 et 2014, validée ensuite par une modification

statutaire concernant la trésorerie nationale qui a pu fragiliser dans son fonctionnement le secteur corporatif. Le congrès d'Arras avec notamment l'élection de nouvelles secrétaires nationales a permis de mettre en place de nouvelles modalités de fonctionnement.

Le renforcement du secteur national « Coordination des CAP, Affaires individuelles, Relations avec l'avocat »

La concrétisation d'une décision antérieure au congrès de 2014 permet d'apporter une aide précieuse au secrétaire général adjoint chargé du secteur corporatif : il s'agit de l'attribution d'un temps de dispense de service significatif aux élus du secteur des « affaires individuelles » et d'une répartition des affaires dites « individuelles », depuis la simple saisine ponctuelle d'un-e agent à un suivi voire un accompagnement au tribunal d'un agent. Clémentine Mattéi et Sarah Hader ont su avec efficacité se répartir les dossiers, les thématiques. Elles sont devenues des interlocutrices à part entière des services du ministère, chacune, dans leurs champs de compétences, au même titre que le secrétaire général adjoint du secteur. A l'heure d'un premier bilan inter-congrès, il apparaît nécessaire de reconduire ce

dispositif, gage d'une efficacité réelle, à un moment où les sollicitations individuelles sont de plus en plus nombreuses, amenant aussi à une évolution sensible de l'action syndicale.

Sur ce dernier point, les procédures mises en place au sein du secteur individuel et du secteur corporatif en étroite relation avec le bureau national permettent de trouver un véritable équilibre entre la simple saisine individuelle voire individualiste et l'action collective. L'écueil de l'action juridique syndical individualisée est évité. La responsabilité du bureau national est essentielle et doit être confortée afin de continuer à faire des « dossiers individuels » des actions syndicales à portée collective voire à portée normative.

Aussi, s'il apparaît comme délicat, compte-tenu de la taille de notre organisation de créer un service juridique, au même titre que le service de documentation, il est nécessaire de « capitaliser » l'expérience juridique acquise en maintenant le lien avec le mandat électif de secrétaire national. Cela passerait alors par une dénomination nouvelle du secteur, par exemple « Affaires juridiques et individuelles, appui à la coordination juridique des CAP » et par le développement, avec les autres syndicats nationaux et au sein de la fédération FSU d'un travail poussé de collaboration, de mutualisation juridique.

La coordination des CAP reviendrait alors directement sous la responsabilité du secrétaire général adjoint du secteur corporatif et/ou du binôme corporatif.

Un binôme corporatif et des référents

Décision a été prise par le bureau national de février 2015 de favoriser aux côtés des secrétaires généraux adjoints l'émergence d'un ou plusieurs référents, membres du bureau national, capables de seconder voire remplacer temporairement le SG adjoint, si nécessaire. Compte-tenu de l'ampleur du périmètre du secteur corporatif, proposition suivante a été faite d'associer d'une part un-e membre du BN comme « co-secrétaire » adjoint-e du secteur (terminologie non officielle, non statutaire mais utilisée de fait) et d'autre part, des référents chargés du suivi de dossiers du secteur.

Si le second volet demeure perfectible pour couvrir toute la dimension multi-catégorielle du secteur, sa reconduction apparaît pertinente avec une structuration plus forte à l'image, par exemple du périmètre administratif avec au sein du bureau national, une élue clairement identifiée, Caroline Brukhanoff.

L'entrée au bureau national de Clémentine Mattéi, secrétaire nationale du secteur « Coordination des CAP, Affaires individuelles, Relations avec l'avocat » lors du congrès d'Arras a permis, presque naturellement, de constituer le binôme du secteur corporatif ; le secteur national qu'elle représente étant probablement l'un des secteurs nationaux les plus proches du secrétariat corporatif. Auparavant, sa mission d'expertise juridique auprès du secrétariat général du SNETAP lui avait permis de prendre connaissance des enjeux du secteur

corporatif. Une étroite collaboration (courriels, appels téléphoniques réguliers, conférences téléphoniques hebdomadaires, audience en binôme avec l'administration DGER, SRH, SG...) a permis depuis février 2015 un travail en toute confiance et une montée en puissance du travail collaboratif au sein du secteur. Incontestablement, ce fonctionnement en binôme est une réussite quant à sinon l'allègement du moins le partage du poids que peut représenter le secteur corporatif.

La reconduction de ces deux dispositifs est une nécessité pour le secteur qui devra, aux côtés du secteur Vie syndicale préparer les prochaines élections professionnelles de 2018, accordant ainsi une priorité à la coordination des CAP.

Lutter contre la précarité au sein de notre ministère

Conformément à l'un de ses mandats fondateurs, le SNETAP a poursuivi inlassablement son combat contre la précarité. Ce mandat a pris des formes multiples que nous retraçons ici de manière synthétique.

Revoir le dispositif « Sauvadet » et exiger un véritable plan de titularisation

Dans la droite ligne de la précédente période inter-congrès, le SNETAP s'est mobilisé à tous ses niveaux (secrétariat général, secrétaires nationaux du secteur « Précarité », commissaires paritaires) pour qu'un maximum d'agents non titulaires entrent dans le dispositif de la loi dite « dispositif de déprécarisation Sauvadet » du 12 mars 2012. Si cette loi a permis la titularisation de plusieurs dizaines d'agents, il reste un nombre plus impor-

tant qu'avant la loi, de précaires dans l'enseignement agricole public. Le choix initial d'exclure de fait les agents contractuels des CFA-CFPPA du dispositif de titularisation dans les centres amenant finalement à une reproduction de la précarité... Aussi, depuis 2014, le SNETAP n'a eu de cesse d'interpeller le ministre de l'Agriculture sur la nécessité d'un véritable plan de titularisation ambitieux en lui demandant de porter cette exigence auprès du ministère de la Fonction Publique. Malheureusement, la reconduction simple de deux années du dispositif par la loi déontologie de mai 2016 ne permettra pas de sortir ces agents de la précarité.

Le SNETAP a porté, au sein de sa fédération, cette revendication lors des journées fédérales de lutte contre la précarité dans la fonction publique des 15 octobre 2015 et 13 octobre 2016. Avec des délégations d'une dizaine de membres, notre organisation était à la pointe de ce combat. Toujours par l'intermédiaire de sa fédération, le SNETAP portera cette question dans le cadre des élections présidentielles et législatives de 2017.

Pour les deux dernières sessions (2017-2018) du dispositif « Sauvadet », dans tous les corps tant administratif, de formation-recherche, d'ingénieurs et d'enseignants et CPE, le SNETAP, dans les groupes de travail, les instances (CTEA, CTM), les audiences avec le cabinet, défend le principe d'un nombre le plus élevé possible de postes ouverts et pour l'enseignement, l'ouverture de concours dans toutes les disciplines et options.

Au quotidien, l'action du SNETAP a consisté également à défendre les agents éligibles au dispositif « Sauvadet » à toutes les étapes de leurs parcours de titularisation.

Défendre les stagiaires

Véritable « angle mort » réglementaire pour les droits des agents, le statut de stagiaire, aussi nécessaire soit-il et le SNETAP n'en remet pas en cause l'utilité et la nécessité, place l'agent dans une situation temporaire et précaire vis-à-vis de son employeur, l'exposant quelquefois à un véritable risque d'arbitraire. Aussi, à l'occasion du dispositif « Sauvadet » des concours réservés - mais la logique est identique pour les concours interne et externe - le SNETAP a accompagné collectivement et individuellement des stagiaires.

En 2014-2015, le SNETAP a obtenu du ministère la réparation d'une discrimination salariale dont été victime une

RAPPORT CORPO

dizaine de stagiaires en situation de handicap.

Collectivement, comme cela avait été fait en 2014 pour les lauréates du concours réservé des adjointes administratives, en mars 2016, le SNETAP a, dès avant la publication des résultats, saisi le SRH pour l'affectation des lauréates du concours réservé des secrétaires administratives, permettant ainsi de réduire de manière drastique le temps entre l'annonce des résultats du concours et l'affectation effective des stagiaires. Grâce à l'action du SNETAP, le SRH a été amené à dresser des listes de postes proches géographiquement des lieux de travail des lauréats, sans toutefois réussir à amener le ministère à revoir sa décision de ne pas les affecter dans des CFA-CFPPA.

Individuellement, mais avec une portée collective forte, le SNETAP a été amené à soutenir, accompagner et défendre des stagiaires enseignants pour lesquels le ministère ne proposait ni titularisation ni redoublement. Si plusieurs dossiers sont maintenant entre les mains de la justice administrative, l'action du SNETAP a permis de « remettre à l'endroit » la procédure de titularisation impliquant avant la décision finale du ministre le passage pour avis de la CAP du corps d'accueil. Cette procédure a permis, cette année d'obtenir la titularisation d'un stagiaire pour lequel le jury proposait initialement une prolongation de stage.

Enfin, pour les stagiaires enseignants et CPE, le SNETAP qui a contesté avec vigueur la modification du parcours du stagiaire avec la disparition de la seconde inspection en cas d'avis défavorable du jury a obtenu la mise en place de garanties permettant un repérage précoce des stagiaires en difficulté. Le SNETAP suivra

avec attention ce nouveau dispositif et exigera des améliorations si nécessaire.

Défendre au quotidien les agents non titulaires

Les agents contractuel-les nationaux

Seule organisation représentative des personnels non titulaires nationaux de l'enseignement agricole avec la totalité des sièges emportés de la CCP des ACEN lors des élections de décembre 2014, le SNETAP a défendu quotidiennement les agents. Sébastien Bruniquel puis Maxime Amisse et Adel Zidi et aujourd'hui Kévin Goncalves et Mael Chauvin, coordinateurs de la CCP des ACEN se sont pleinement investis dans leur mandat. Suivant le travail initié par Sébastien, ils sont devenus les interlocuteurs privilégiés, car crédibles, de l'administration pour défendre les dossiers individuels des agents qui les saisissent.

Le secteur corporatif avec les élu-es nationaux des secteurs « Emplois précaires », « CFA et CFPPA », ont également, par leurs interventions permis d'améliorer significativement la note de service relative aux modalités de gestions des agents contractuel-les du ministère, notamment en ce qui concerne la détermination de la rémunération initiale avec la prise en compte de l'expérience des agents et la transposition des modalités de la procédure disciplinaire des agents titulaires.

Dernièrement, le SNETAP est intervenu pour défendre les agents contractuel-les enseignants et non enseignants non rémunéré-es en septembre 2016. À ce sujet, le SNETAP rappelle que les fonds de l'action sociale ne peuvent être mobilisés par le ministère sans contre-partie. Le SNETAP a obtenu la mise en

place d'une « indemnisation » pour ces agents.

Enfin, à la demande répétée du SNETAP, est acquis le principe d'une revalorisation du référentiel de rémunération des ACEN datant de 2011.

Les agents contractuel-les sur budget

Dans un contexte de conditions de travail qui s'est fortement dégradés, le SNETAP et ses élu-es nationaux du secteur « CFA-CFPPA » et des agents contractuels sur budget ont systématiquement défendu le mandat de congrès d'un texte réglementaire national en remplacement du Protocole de 1998, tout en revendiquant une actualisation de ce protocole dans toutes ses composantes (parties 1 et 2). Ce chantier s'ouvre, de nouveau en novembre 2016. A ce sujet, le SNETAP a réaffirmé à plusieurs reprises son opposition forte à la création de commission locale.

Au-delà de cette revendication, le SNETAP a défendu tous les agents sur budget qui l'ont saisi jusqu'à accompagner certains d'entre eux devant la juridiction administrative pour garantir l'exercice plein et entier de leurs droits, notamment dans le cadre des procédures des CCPR. Le SNETAP a arraché de l'administration la nécessité de dresser un bilan des dysfonctionnements de ces instances régionales - et locales pour les établissements de l'enseignement supérieur -.

En toile de fond de cette mobilisation pour défendre les agents non titulaires, le secteur corporatif est investi au quotidien dans le travail d'information des agents via les rubriques « Métiers » du site du SNETAP, les listes de diffusion, le bulletin CFA-CFPPA.

Dans l'enseignement supérieur agricole, le SNETAP avec ses élu-es nationaux (catégoriel-les et coordination du sup), n'a



Rapport d'activité
28^e congrès Laval

cessé de dénoncer la précarité, de défendre et faire valoir les droits des agents tant individuellement que dans les instances (CT locaux, CA, CCP local, CNESRAAV).

Défendre les agents titulaires pour un service public de qualité

Renforcer le paritarisme

Dans la continuité de la précédente période inter-congrès, le secteur corporatif a poursuivi, au sein de notre organisation et en intersyndicale (FSU et SYAC-CGT), la formation des commissaires paritaires des 14 CAP dans lesquelles est présent le SNETAP, après les élections professionnelles de décembre 2014. Ainsi deux formations des élu-es paritaires ont été organisées en 2015 et 2016, avec pour la seconde, une formation centrée exclusivement sur les procédures disciplinaires, à un moment où elles tendent à se multiplier. Ce travail essentiel de formation de nos commissaires paritaires doit se poursuivre, tout comme doit s'intensifier l'appui, l'expertise du secteur national auprès des commissaires paritaires, peut-être en devenant une de ses priorités.

De la même façon et toujours en continuité, dans un contexte de plus en plus tendu sur la question de la représentativité, le SNETAP a défendu le travail des CAP, leur redonnant d'ailleurs un rôle dans la procédure de titularisation des

stagiaires. Le secteur corporatif s'est efforcé d'assurer la communication auprès des agents des CAP de tous les corps. Ce travail doit également se poursuivre et nécessite sans doute un approfondissement avec le renforcement de la coordination des CAP, thème évoqué précédemment, dans un cadre intersyndical élargi et renforcé (FSU, CGT).

Défendre la rémunération de tous les agents

Durant cette période inter-congrès, la question de la rémunération (indice et indemnitaire) a été au centre des préoccupations du secteur.

Du côté de l'indemnitaire

Le SNETAP, au sein de la FSU, avec le SNUITAM-FSU a participé à de nombreux groupes de travail consacrés à la mise en place du RIFSEEP des personnels administratifs notamment. En intersyndicale, le SNETAP s'est battu pour que la part modulable soit la plus faible possible par rapport à la part fixe, notamment pour les adjoint-es administratif-ves, obtenant d'ailleurs que la part individualisée soit nulle pour la première année. Une action syndicale a été lancée en décembre 2016 pour obtenir la requalification de postes d'adjoint-es administratif-ves de lycée dans le groupe 1 du RIFSEEP, reconnaissant ainsi l'expertise et les compétences de ces agents.

Une fois encore, il est nécessaire ici de rappeler qu'au quotidien, le secteur corpora-

tif a été amené à saisir l'administration sur des questions individuelles relatives à ces questions de rémunérations, comme la question de la revalorisation de la prime IAT des adjoint-es administratif-ves sur poste gagé...

Dégel du point et nouvelles grilles indiciaires

Le SNETAP, au sein de sa fédération, n'a eu de cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser sur la question salariale dans la Fonction publique. La décision du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice et de le revaloriser est le résultat de ces multiples mobilisations. Le SNETAP, dans le périmètre qui est le sien a contribué à ce résultat. L'annonce gouvernementale de 1,2% en deux fois (0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017) ne peut être qu'un premier pas.

En effet, cette revalorisation n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agents et à la perte de leur pouvoir d'achat depuis 2010 (7 à 8%).

En parallèle, le ministère de la Fonction publique a ouvert des discussions sur l'Avenir de la Fonction publique au printemps 2014. Elles ont concerné tant les questions du recrutement, de la simplification de l'architecture statutaire que la politique de rémunération. Ces négociations dites «PPCR» ont duré plus d'une année. Notre fédération a été très active dans ce processus en portant les exigences des personnels parmi

lesquelles la reconstruction de la grille, la nécessité d'un rendez-vous salarial et l'exigence de mesures s'adressant à tous les agent-es y compris aux contractuel-les. Au sein du SNETAP, le secteur corporatif a assuré une information régulière des propositions gouvernementales, de l'état des négociations. Enfin, il a organisé une consultation à l'automne 2015 des adhérents qui ont validé à plus de 70% la ratification de l'accord par notre fédération.

Aujourd'hui, les mesures «PPCR» se mettent en place progressivement dans la fonction publique et notre ministère. Le SNETAP se mobilise pour que tous les agents bénéficient de ces mesures, malgré les insuffisances nombreuses. C'est pour cela que le SNETAP

RAPPORT CORPO

a voté favorablement la mise en place des nouvelles grilles indiciaires pour les enseignants et CPE lors du CTM du 20 octobre 2016. Le secteur avec tous les catégoriel-les assure l'information de tous les agents via des courriers catégoriels et la mise à jour régulière du site internet, dans les rubriques « Métiers ».

Le secteur a également participé activement aux différents groupes de travail consacrés à la mise en place du plan de requalification des agents de catégorie C en B, défendant avec le SNUITAM-FSU l'idée de taux pro/pro plus élevés pour les adjoint-es administratif-ves.

Les conditions de travail des agents défendues à travers divers chantiers

Plus largement et sans considération du statut titulaire ou contractuel des agents, le secteur corporatif s'est fortement mobilisé dans plusieurs chantiers relatifs aux conditions de travail des agents. Nous nous contenterons ici d'en faire la liste pour mémoire : reconversion disciplinaire des enseignants PLPA TCB, interventions pour faire respecter les obligations de services des infirmières et obligation de services, chantier DEA (carrière, rémunération), chantier des personnels de direction (statut de corps...), CHSCT, agents en situation de handicap (plan pluriannuel, situations individuelles, mobilité d'enseignants en situation de handicap).

Trois points spécifiques retenus dans le mandat d'Arras nécessitent ce retour devant les adhérents : les obligations de service des enseignants, le combat mené pour les dotations ATLS et Vie Scolaire, les protection et action Sociales.

Le chantier des obligations de service des enseignants

Conformément au mandat du congrès d'Arras, le secteur a d'une part porté et obtenu l'intégration des disciplinaires spécifiques (ESC, Doc, TIM) dans le futur décret, d'autre part défendu le caractère hebdomadaire du statut enseignant. En l'état des discussions, les propositions faites par l'administration à propos des pondérations, majoration, minoration ne sont pas satisfaisantes et entraîneraient l'alourdissement des obligations de services de nombreux enseignants. Aussi, le SNETAP, au sein d'une inter-syndicale SNETAP/FO/CGT/SUD a appelé les personnels à une journée de mobilisation, de grève et de manifestation nationale pour exiger de l'administration l'ouverture de véritables négociations ; le déplafonnement en BTS ne pouvant être une mesure suffisante. La réussite, même mitigée de cette mobilisation a permis d'étendre la pondération 1,1 aux enseignements en CAPa, et la possibilité d'une modification de la majoration pour faible effectif à la rentrée 2018. Cette dernière proposition n'a finalement pas été validée par le ministère du Budget. Une consultation des adhérents a été décidée par le BN de décembre 2016 pour les tous premiers jours de janvier 2017.

Les dotations ATLS et Vie Scolaire

Dans le cadre d'une action syndicale entamée depuis 2011, le secteur corporatif à travers son secrétariat général et les élu-es catégoriel-les concerné-es a participé au chantier « dotations ATLS et Vie Scolaire » pour arracher au ministère des notes de service, sensée rendre plus transparente la répartition des postes entre régions et établissements.

Pour les dotations ATLS, ce travail est couplé avec la mobilisation depuis 2 années du secteur lors des procédures de mobilité générale (printemps, automne) pour faire inscrire un maximum de postes dans la liste des postes disponibles au mouvement et défendre auprès de la DGER toutes les demandes de création de nouveaux postes dans les lycées.

Concernant la Vie Scolaire, le travail des élu-es catégoriel-les a permis, d'une part l'obtention d'une note de service spécifique sur les dotations en personnels VS et d'autre part un travail d'expertise des besoins réels dans les lycées. Pour la rentrée 2017, les élus ont ainsi obtenu la création de plusieurs postes de CPE.

La protection sociale complémentaire et l'action sociale

Pendant l'inter-mandat, le SNETAP par l'intermédiaire de ses élu-es au CT-action sociale et à l'ASMA, a défendu avec persévérance ses principes, son attachement à une véritable protection sociale, notamment dans le cadre de la procédure de référencement 2017-2022 ainsi qu'à une action sociale assumée par l'ASMA, gérée par les organisations syndicales. De plus, le SNETAP s'est battu pour obtenir des moyens humains pour les ASMA départementales : 44 ETP ont été obtenus, ce qui permettra un véritable travail social sur le terrain. De la même façon, il continue à exiger que les agents contractuels sur budget puissent être bénéficiaires des prestations de l'ASMA, à réclamer plus de places en crèches et plus de réservations de logements sociaux. La protection sociale et l'action sociale sont les piliers de notre communauté de travail et au-delà ceux de notre cohésion sociale.



Rapport d'activité vie syndicale

Syndicalisme : « Savoir d'où l'on vient, qui l'on est, pour mieux décider où l'on veut aller »

Le mandat de 3 ans qui s'achève a été pour le SNETAP-FSU l'occasion de consacrer ses journées d'études inter-congrès à l'avenir du syndicalisme. Ce thème n'est évidemment pas venu par hasard. Après 10 ans passés sous une majorité de droite, dont l'EAP avait ô combien fait les frais en terme d'assèchement de ses moyens, de gages donnés ostensiblement à l'enseignement privé et in fine d'un recul de nos effectifs qui relevait davantage de vases communicants que d'une baisse démographique inéluctable. A cela étaient venus s'ajouter des discours et des actes d'une violence inédite contre les corps dits intermédiaires de la part de l'ancien président... Pourtant, même sur fond de reculs conséquents de notre modèle social, les taux de syndicalisation poursuivaient leur décrue. De quoi s'interroger donc, alors même que la majorité venait de basculer, mais que le changement attendu s'il semblait vouloir infléchir certaines politiques s'annonçait déjà bien en deçà des attentes et le coup de badigeon passé d'emblée en matière de dialogue social allait s'avérer nettement insuffisant.

Le SNETAP-FSU a donc au quotidien, ces 3 années durant, porté avec constance ses mandats en faveur de l'EAP, de ses personnels comme de ses usagers, cela sans renoncer à aucune modalité d'action à disposition des agents pour faire entendre leurs revendications, propositions et attentes légitimes... n'en déplaise à certains qui accompagnant déjà les réformes libérales de la droite (réforme de la voie pro, autonomie incontrôlée des établissements, etc...) ne se sont assurément pas dédités sous la gauche, avec compliments publics du bon ministre à leur endroit lors de son dernier CTM budget, la CFDT et l'UNSA se reconnaîtront. Le SNETAP-FSU, lui, sait d'où il vient et où il entend aller en tant que syndicat majoritaire de l'EAP. Devoir d'inventaire...

Un syndicalisme « Qui se mêlerait de politique » ?

Face au choix de la résignation quelle position aurait-il fallu adopter ? Alors que cette nouvelle majorité, se réclamant de la gauche, prétendait ré-enchanter le rêve français, nous avons assisté dans le pays, comme dans notre champ professionnel, à une politique du « ça aurait été pire avec d'autres » et au final un appel « à regarder le verre à moitié plein »...

Non, la voix des personnels devait pouvoir continuer d'être entendue et avec force, c'est ce que le SNETAP-FSU s'est employé à faire durant ce quin-

quennat comme sous les précédents et cela quelle que soit la majorité en place, dans le strict respect de la Charte d'Amiens et toujours avec le souci de proposer (ex. 2016 fut « l'année bac pro »), de négocier (ex. les circulaires sur les dotations vie scolaire et ATLS sont parues à la fin de l'année scolaire 2015 après 4 années d'après négociations conduites pied à pied par notre organisation), mais aussi d'agir en tant que de besoin (ex. appel à la grève en intersyndicale sur la réforme mal engagée des conditions de service des enseignants en novembre 2016).

Un syndicalisme « de la posture... au vocabulaire martial » ?

Derrière le pragmatisme affiché par certains, au détriment des valeurs, un véritable renoncement pour le salariat (ex. le contrat contre le statut ou encore la professionnalisation syndicale contre la compensation des décharges de chacun...) et un recul du service public pour tous au bout du chemin. Pour revenir sur une question et un combat fondamental, à savoir les capacités et les conditions d'accueil et d'études de nos usagers, quid de la capacité à se mobiliser quand on rejette à pleine porte des élèves et étudiants faisant le choix de nos établissements publics... ou encore quand on détourne les heures obligatoires, alors qu'inscrites

VIE SYNDICALE

aux référentiels, comme sur les dédoublements réglementaires ? Ici le SNETAP-FSU demeure pourtant bien seul... Quant à la défense pied à pied de nos conditions d'exercice du métier et in fine de la qualité du service rendu à nos usagers.

Ces thématiques prioritaires pour l'avenir de notre outil public de formation, notre organisation les a portées sans discontinuer, infléchissant ces 4 dernières années les circulaires de rentrée dans un sens moins défavorable (pratique des plafonnements imposés assouplie, sinon circonscrite), mais cela ne s'est pas fait sans en passer par autre chose que les mots ou du papier noirci, il a aussi fallu recourir à la grève - tant à l'initiative de nombreuses sections d'établissement qu'en région ou au niveau national - et maintenir une pression au quotidien, sans quoi le bilan particulièrement décevant de ce quinquennat l'eût été encore bien davantage !

Un syndicalisme de lutte et de transformation sociale pleinement assumé !

De la mobilisation contre la fermeture de Lapalisse (Auvergne) à l'action intersyndicale pour une amélioration des obligations de service des enseignants, il nous a fallu rester ferme, dur parfois et là encore forcé est de constater que le vent de la répression antisyndicale qui s'était levé sous Sarkozy n'a guère faibli sous Valls. Le SNETAP-FSU s'est ainsi mobilisé pour les 9 de la Confédération Paysanne (présence militante forte au procès en appel à Amiens le 17 juin 2015, aux côtés du Syac-CGT), il a également su répondre présent, avec la FSU, durant des mois de lutte contre la loi travail, qui ont vu menacer jusqu'au droit de manifester. Là encore le SNETAP-FSU a su garder son cap...

Entre unité d'action intersyndicale et poursuite d'un travail d'unification du mouvement syndical (du congrès national de la FSU au bilan de nos listes communes avec le Syac-CGT)

On reviendra ici sur le travail intersyndical de qualité que nous avons su conduire avec le Syac-CGT, en nous attachant à faire vivre notre mandat de congrès ouvrant à la possibilité de constituer des listes intersyndicales ensemble en région. 3 régions (Midi-Pyrénées, Pays de Loire et la Réunion) se sont inscrites dans cette démarche et le bilan de ces 3 premières années est plutôt satisfaisant. Les points étapes annuels dont nous avons pris l'initiative ont montré que de siéger ensemble, sans forcément avoir porté des fruits électoraux immédiats, mais sans en avoir fait perdre, permettait d'approfondir nos relations et de renforcer mutuellement nos approches (droit des salariés, SST, modalités d'action...). Ajoutons que sous l'effet de la réforme territoriale, les grandes régions ont commencé à ré-interroger notre mandat, un travail avec nos co-secrétaires régionaux a commencé et notre congrès sera saisi de cette problématique à part entière.

On notera par ailleurs l'instauration d'une rencontre mensuelle de représentants de nos exécutifs respectifs (SNETAP-SNUITAM-CGT Agriculture), rencontre appréciée et appréciable tant du point de vue de la vie syndicale (échanges suivis et en confiance) que de celui des orientations pouvant être sinon toujours portées en commun en tout cas exposées et largement partagées.

Le SNETAP-FSU a enfin continué par voie d'amendement des textes du Congrès du Mans de la FSU (février 2016) à faire avancer ce mandat vers l'unification du monde syndical. Une

première enquête recensant les expériences intersyndicales pérennes conduites à tous les niveaux de notre fédération (SN, CFR, SD), a ainsi pu être conduite en amont du congrès national et présentée à cette occasion. Il a été réaffirmé qu'annuellement un CDFN (élargi aux SD et CFR) consacrerait un temps d'échange approfondi quant à la construction de terrain de ce syndicalisme unifié.

Dans le sens de la convergence des luttes pour la défense des valeurs républicaines et en faveur des services publics et de ses agents - VISA, Convergence, CDDEAP, FGR-FP

Le SNETAP-FSU a poursuivi, voire accentué son investissement dans différentes dynamiques de convergence. Ainsi, dans un contexte de montée de l'extrême droite dans nombre de pays en Europe, c'est aux côtés de la FSU, que notre organisation s'est retrouvée à relayer les initiatives de VISA, et à prendre une part active dans une lutte qui se doit de s'amplifier encore afin de faire refluer l'extrême-droite et les idées qu'elles diffusent. Un échange de fond a par suite été amorcé à l'occasion d'un de nos CSN avec VISA, suivi d'une diffusion d'une sélection de leurs publications en direction de nos sections d'établissement. Par ailleurs, le SNETAP-FSU a permis qu'un groupe fédéral de suivi quant à la présence du FN dans un certain nombre d'EPL soit mis en place sur mandat du congrès national. La coordination de ce travail nous a été confiée et plusieurs démarches en direction des militants directement concernés ont été prises sous notre impulsion depuis près d'un an maintenant, avec en particulier l'élaboration d'outils partagés entre les différents SN participant de ce suivi...

Le SNETAP-FSU a par ailleurs poursuivi son engagement en faveur des services publics, à travers sa participation active aux Etats généraux pour les services publics du 21^e siècle portés par Convergence (participation de sections en région à certains collectifs locaux, aux différents appels lancés et à la rédaction en cours d'un manifeste. De même, dans le champ qui nous est propre, à savoir celui de la défense et de la promotion de l'EAP, des initiatives remarquées du Comité de Défense et de Développement de l'EAP (mis en place en 2009) se sont poursuivies en particulier au moment de la loi d'avenir agricole avec des ateliers en région et des propositions fortes qui ont continué d'être portées en commun (avec de nouvelles tribunes dans la presse nationale). Et encore récemment, un certain nombre de membres du Comité se sont pleinement inscrits à nos côtés dans le cadre de l'Année bac pro (parlementaires, conseillers régionaux, représentants de la Confédération Paysanne comme de la FCPE).

On notera enfin la part très active que notre « collectif retraités » a continué de prendre tant dans la défense des pensions des retraités actuels et à venir que dans les négociations sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement (avec une place obtenue par la FSU comme par la Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique - FGR-FP - au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age et des perspectives favorables pour les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie). Les actions engagées l'ont été, aux côtés de notre fédération, via le « groupe des 9 » (regroupement de 6 syndicats et de 3 associations constitué en 2014), et au sein de la FGR-FP, sachant que suite au départ de l'UNSA, des collègues SNETAP et FSU

ont été amenés à assumer leurs responsabilités en participant à sa commission exécutive nationale ou en reprenant des secrétariats départementaux, ce qui a permis à cette association forte de 40 000 retraités de poursuivre son activité.

Fort de journées d'études sur l'avenir du syndicalisme permettant de se projeter ensemble

C'est par ces journées de réflexion organisées en mai 2015 que nous avons ouvert ce rapport d'activités vie syndicale et nombre des propositions dont notre congrès national (statutaires y compris) sera saisi en émane, tant sur la nature du syndicalisme que nous pratiquons, que sur l'activité syndicale du quotidien et son devenir.

Pour autant, nous faisons le choix ici de ne pas développer les échanges très riches qui ont eu lieu dans ce cadre, les actes de telles journées (qui n'ont pu être aboutis, mais auxquels nous n'avons pas pour autant renoncé) ne devant pas être confondus avec un rapport d'activité qui par nature a d'autres finalités.

Consultation Syndicalisation Formation Communication

« Voter, mais encore... »

Les élections professionnelles de 2014 ont une nouvelle fois confirmé la FSU au sein du MAAF et le SNETAP-FSU au sein de l'EAP comme premières organisations syndicales. Nos positions en CAP comme en CCP ont été maintenues voire confortées, l'aspect multicatégoriel de notre organisation ne relevant assurément pas du slogan. Pour autant, au global, nous ne sommes pas parvenus

à récupérer le siège perdu au CTM en 2011 (et qui avait vu l'entrée du TREFLE, agrégat du syndicat des vétérinaires SNISPV avec ce qui restait de la CFTC et de la CGC au Ministère, ces derniers jouant alors leur survie). Cet objectif demeure pour nous le principal dans la perspective des élections professionnelles de 2018.

« Se syndiquer, mais encore... »

Une tendance au tassement sinon au recul de la syndicalisation qui tend à se confirmer en dépit de nouveaux dispositifs en cours de déploiement. On citera en particulier notre réseau de correspondants régionaux de syndicalisation qui commence à faire nettement ses preuves là où il est en place, deux tiers des régions étant couvertes de façon efficiente. Un second réseau est par ailleurs en cours de construction au niveau de nos secrétaires catégoriels, sachant qu'il y a des champs de syndicalisation importants qui demandent à être défrichés davantage (AE/ADL/CFA-CFPPA/SUP...), les livrets d'accueil établis par le secteur corporatif en lien avec nos élus référents vont de ce point de vue constituer un outil déterminant. Enfin, les premières initiatives que nous avons pu mettre en œuvre à l'adresse des agents qui entrent dans le métier (accueil militant des nouveaux, cela de l'année de formation à la section locale d'établissement) comme de ceux nombreux qui arrivent à la retraite (accompagnement en lien avec la dynamique portée par notre collectif national) se doivent d'être approfondies et complétées.

« Militer, mais encore... »

Au-delà de l'activité de notre secteur formation, en prise avec les demandes émanant de nos sections, qui a continué d'étoffer notre offre comme nos outils

et supports de formation, un travail en lien avec notre fédération et son institut a été amorcé avec comme principal objectif de favoriser le militantisme - du bureau de la section locale aux mandats régionaux comme nationaux. En effet, le champ de la formation apparaît clairement comme le premier levier en matière de renouvellement des générations militantes. Par ailleurs, une réflexion approfondie sur nos dynamiques internes a également été engagée suite aux journées d'études de 2015 sur le syndicalisme. Des propositions d'évolutions statutaires et/ou réglementaires ont ainsi été élaborées et seront soumises au débat du congrès national sur la question de la durée et du renouvellement des mandats au sein de notre exécutif, ou encore de la parité au sein de notre organisation...

« Communiquer, mais encore... »

Le SNETAP-FSU a fait le choix constant et assumé d'une politique de communication maîtrisée, renouvelée et respectueuse des agents.

D'abord, une communication maîtrisée à travers des outils complémentaires avec en particulier un site internet ouvert à l'ensemble des agents (nouvelle version - site en cours de refonte - qui devrait être lancé avant le congrès), une revue adressée aux adhérents (dont la formule va elle aussi être actualisée dans le trimestre qui vient, bulletin trimestriel « retraités »), et enfin une lettre d'information qui est aujourd'hui bien installée dans le paysage des agents de l'EAP et qui a fait des émules, chacune des autres organisations syndicales ou presque s'étant dotée de la leur depuis.

Ensuite, une communication renouvelée à travers la mise en place d'une plateforme de blogs en cours de déploiement (dans un esprit de sites compagnons dans chaque région) ou encore avec l'arrivée du SNETAP-FSU sur les réseaux sociaux également effective depuis près d'un an sur Twitter, notre secteur communication travaillant notamment sur l'ouverture possible d'une page Facebook (à suivre donc).

Enfin, une communication respectueuse des agents de l'EAP, avec un usage raisonné et raisonnable des listes de diffusion et autres possibilités d'expression syndicale offertes notamment via melagri (une refonte de la charte régissant les pratiques de communication vient enfin d'être annoncée par la DGER, ce qui aura le mérite de reposer un cadre) ou encore une tenue certaine quant aux documents que nous diffusons, jamais de façon gratuite (sachant que l'agitation « médiatique » n'a jamais fait le travail de fond dans le

cadre syndical comme ailleurs) et ceux-ci étant toujours accompagnés de nos analyses, dans le respect des personnes et du droit – là aussi chacun pourra apprécier les différences d'approches et de pratiques d'une organisation à l'autre...

Droits et moyens syndicaux

Une réécriture « appliquée » de la circulaire ministérielle de 1999... Avec quelques avancées, dont des modules de formation à l'adresse des agents (cf. préambule du Ministre)

En décembre 2015 est parue, après 8 mois d'échanges, la nouvelle circulaire de référence régissant les droits et moyens syndicaux des agents du MAAF, la précédente datant de 1999. A l'heure du bilan, on retiendra à l'initiative du secteur, via la commission vie syndicale du CSN, un travail de fond qui, complété par l'approche solide du SNUITAM, a clairement permis à la FSU de pousser le SRH à la négociation, celui-ci étant fort peu disposé au départ, et d'obtenir in fine un certain nombre d'avancées, au titre desquelles on peut retenir :

- un cadrage de la notion de « nécessité de service », qui ne sera plus opposable à une convocation pour des instances par l'Administration (au titre des autorisations spéciales d'absence article 15) et devra être justifiée par écrit dans tout autre cas – avec passage in fine devant une CAP ou une CCP...
- une fiche spécifique consacrée à la grève, avec en particulier deux points importants

apparaissant désormais noir sur blanc. Le premier : « Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier » ; cela va clairement mieux en le disant et on s'est déjà fait fort depuis lors de rappeler à la DGER la vocation des préavis. Le second : « En cas de grève portant gravement atteinte à la continuité du service public ou aux besoins de la population, (...) la réquisition peut être décidée par le ministre ou les préfets » ; autrement dit, que les petits chefs s'en tiennent à leurs prérogatives et se gardent de les excéder !

- une clarification sans équivoque possible sur le droit de l'ensemble des agents de l'EAP, enseignants compris, à participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMI) sur le temps de travail, sans perte de salaire et donc sans rattrapage d'heure.

Dans les deux dernières années, on relèvera également deux autres avancées arrachées en matière de compensation des décharges syndicales – mandat manifestement porté de façon effective par notre seule organisation syndicale... – avec la compensation intégrale (enfin) acquise pour les ACB (après un reversement lié à une quotité minimum) et un droit à compensation reconnu pour les agents ATLS en lien avec la circulaire sur les dotations d'objectifs, ce qui n'est qu'à moitié satisfaisant dans la mesure où le remplacement effectif demeure conditionné pour partie. A nous de continuer à faire avancer la cause au plus près du terrain en usant de ce nouveau levier.

Un âpre combat vers des CHSCT de plein exercice (temps syndical et prérogatives)

Deux ministres et toujours pas de possibilité pour un agent de l'EAP de saisir un CHSCT...

Un vrai scandale quand on met en contrepoint la volonté du législateur de permettre à l'ensemble des personnels de la Fonction Publique de bénéficier de CHSCT, l'objectif affiché étant de contribuer ainsi à l'amélioration de nos conditions de travail... Mais pourquoi ce pourrissement savamment entretenu dans notre seul secteur de l'enseignement agricole ?

Sous couvert de responsabilité in fine des directeurs d'EPL en matière de sécurité et de la bien commode autonomie des établissements, comment laisser les élus des personnels en CHSTREA (niveau retenu par l'administration en matière de CHSCT de proximité) exercer droit de visite et droit d'enquête ? Mais la vérité est plus crue... Et c'est un rapport du CGAER commandé sur le sujet (pour juin 2015 et rendu en avril... 2016) qui nous la livre en ces termes choisis parlant d'un « risque d'instrumentalisation vis-à-vis des directeurs d'EPLFPA » (p18 - positions des acteurs) !

Ainsi, non content de rogner sur les moyens en décharge devant être octroyés de droit aux représentants des en CHSCT (recours en Conseil d'État gagné fin 2016 par le SNETAP-FSU), notre ministère et son administration ont l'indécence de laisser pourrir une telle instance en lui déniait ses prérogatives, cela pour des raisons indignes. Le SNETAP-FSU n'a eu de cesse de combattre cette indignité mobilisant, le plus souvent seul, tous les moyens à disposition. Un ultime arbitrage devrait intervenir sous pression de la FSU et de la Fonction Publique d'ici fin janvier 2017, s'il devait être défavorable aux personnels de l'EAP, nous ne manquerons d'appeler à l'action en région et de saisir la justice en tant que de besoin.

Une nouvelle convention nationale MAAF-

ASMA et enfin un cadre commun pour faciliter l'action des militants des ASMA départementales

Depuis 1985, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) a confié une part importante de son action sociale à une association nationale, l'ASMA (association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture), dont la gestion est intersyndicale. Courant 2015, la FSU s'est employée (SNETAP et SNUITAM) à ce qu'une nouvelle convention nationale - favorable - soit signée, cela à l'occasion du 30^e anniversaire de l'association. Au-delà du symbole, ce conventionnement renouvelé revêtait une importance majeure alors que les plus grandes incertitudes pèsent depuis 2010 et la création des DDI (Directions Départementales Interministérielles) sur le devenir de notre modèle associatif original, d'une action sociale pour les personnels confiée directement à leurs représentants...

Par ailleurs, nous avons à cette occasion négocié et obtenu du Secrétariat Général du MAAF une circulaire spécifique pour conforter le fonctionnement des ASMA départementales. L'enjeu premier était que soit reconnu l'engagement des personnels, militants associatifs, sans qui l'action sociale au plus près des agents ne serait qu'un vain mot... cela s'est traduit en particulier par la mise en place d'un temps de décharge reconnu et réglementaire. Reste à en imposer l'application effective dans l'enseignement, les moyens n'ayant manifestement pas été budgétés par la DGER à la rentrée 2016... Lamentable ! Le Secrétariat Général est saisi.

Renforcement organisationnel et réorganisation structurelle

Au niveau national

Le travail syndical est par nature toujours exigeant, souvent éreintant, et parfois ingrat, les militants syndicaux (quel que soit par ailleurs leur champ d'activité ou leur niveau d'investissement) sont comme tout agent dans le cadre du travail exposés à un certain nombre de risques que l'on peut qualifier de psycho-sociaux. Ainsi, ce mandat aura été marqué par deux situations douloureuses et face auxquelles notre organisation s'est retrouvée assez démunie, deux camarades ayant été victimes d'un burn-out, avec tous les effets propres à ce phénomène d'épuisement professionnel extrême.

Tirant de premiers enseignements de ces situations, nous avons travaillé durant l'année 2016, au sein de nos instances (BN et CSN), au renforcement « structurel » de notre Secrétariat Général.

En effet la pression qui s'est exercée plus particulièrement sur un secteur corporatif, quasi-réduit au seul engagement du secrétaire général adjoint (ce qui n'était pas le cas avant 2008), n'était pas soutenable – en dépit de plusieurs appels au CSN à venir appuyer le secteur restés sans suite et d'une tentative infructueuse de binôme. Dans le même temps, suite à une obligation législative concernant les comptes, le trésorier adjoint a été conduit à ne plus être en capacité d'assurer pleinement le suivi du secteur « coordination des CAP, affaires individuelles, relations avec l'avocat » (le BN a pris acte courant 2010 de cet état de fait, sachant que in fine une modification statutaire a été proposée, puis validée suite à

notre congrès d'Arras pour corriger cette difficulté réelle). Par suite, il en a résulté une charge encore accrue pour le secrétaire général adjoint Corpo.

Le renforcement en cours de notre exécutif passe par la mise en place de binômes (avec un élu du BN en appui de chaque SG adjoint) pour chacun de nos 4 grands secteurs, ainsi qu'une implication accrue de l'ensemble des élus de notre CSN (sur des dossiers dédiés) et du Parlement du SNETAP (avec la réunion effective d'un CSN élargi à nos élu-e-s de CAP par an sur nos 3 rendez-vous - mandat d'Arras toujours en rodage). Un bilan-étape est en cours par secteur sur l'initiative des « binômes ». On peut dire à ce stade que l'essai est concluant sur 3 secteurs sur 4. C'est en vie syndicale que cela a été le

VIE SYNDICALE

moins efficient, mais simplement du fait d'une disponibilité militante du binôme envisagé insuffisante et non consécutivement à des difficultés de fond... Le dispositif des binômes en appui des SG adjoints est fondé à être poursuivi.

Nous avons par ailleurs, sur mandat du CSN, engagé, avec notre élu en charge des questions de Santé, Sécurité au Travail, une réflexion sur la prise en compte à l'interne des risques psycho-sociaux inhérents au travail en général (chantier travail FSU - participation financière à un travail de recherche conduit avec Lyon 2 sur la reconversion professionnelle des professeurs TCB) et au militantisme syndical en particulier (voir proposition en vue de la mise en place d'une cellule SNETAP-FSU de veille, d'écoute et d'alerte à l'usage de ses représentants).

En région

Durant ce mandat, ce sont de nouvelles mesures de décentralisation qui sont imposées et dans des registres qui amènent les organisations syndicales en général et celles de l'éducation en particulier à la fois à mesurer les incidences de celles-ci sur nos champs de responsabilité et en même temps à ajuster nos stratégies en conséquence et à adapter nos structures.

La première de ces mesures, c'est la loi Peillon de Refondation de l'École qui nous en a gratifié, avec une carte des formations professionnelles dont l'élaboration a été renvoyée dans la main des conseils régionaux, même si la co-décision avec les autorités académiques (rectorats et DRAAF) demeure néanmoins, la FSU et ses syndicats nationaux ayant ici faits clairement contrepoids aux velléités de l'ARF d'arracher l'ensemble... La nécessité de CFR FSU renforcés est par suite devenue impérieuse (en lien avec les CAEN, CESER et CREFOP). Mais de ce point de vue, et en

dépôt des efforts déployés par le SNETAP, force est de reconnaître que le congrès national de la FSU n'a pas su prendre la mesure des enjeux en question. Le chantier reste entier à un moment où l'étape suivante pourrait s'accélérer dangereusement si une majorité de droite devait sortir des urnes en mai prochain, avec d'ores et déjà programmée la décentralisation complète de l'enseignement professionnel aux Régions...

La seconde salve résulte directement des effets de la réforme territoriale, qui avec un passage (en force) de 22 à 13 régions métropolitaines, contraint de fait notre appareil syndical à se repositionner afin, disons-le clairement, de ne pas rompre dans les nouvelles « grandes régions ». Le CSN s'est emparé de façon volontariste de cette question et quatre séances de travail ont porté sur les nécessaires évolutions statutaires (à la marge) et réglementaires (plus conséquentes) qu'il nous revient d'opérer - des propositions seront en ce sens soumises aux débats du congrès national. Dans l'attente, nous avons en responsabilité calé au RI un dispositif transitoire pour l'année 2016 avec un système de co-secrétariats régionaux et d'inter-CSR. Si certaines difficultés, voire tensions, ont pu se faire jour, avec des demandes d'appui au niveau des secteurs PSL et vie syndicale, globalement celui-ci s'est avéré plutôt efficient. Concernant plus spécifiquement la question de la tenue des instances dans les grandes régions, le Secrétariat Général du Ministère a fini par entériner notre demande (l'ensemble des autres OS étant muette sur le sujet, de même que la DGER) que soit établi un guide des orientations à suivre en région (bonnes pratiques), qui s'appuiera sur la circulaire sur les droits et moyens syndicaux et sur l'expérience de nos élus de terrain, les dysfonctionnements n'ayant pas manqué et c'est un euphémisme (tant sur le plan matériel que politique). Le

groupe de travail est programmé sur le premier semestre 2017.

Au niveau de la fonction publique territoriale

À l'interne, la nécessaire redynamisation de notre coordination ATTE-ADL tant au niveau national qu'en région s'impose comme un chantier prioritaire, qui en dépit du travail réalisé a patiné en 2014-2015, mais vient d'être réamorcé en 2016, fort d'un renouvellement significatif de nos élus catégoriels. L'enjeu en terme de syndicalisation est ici majeur, la reconquête - quant aux effectifs perdus suite à la décentralisation des personnels - n'est toujours pas effective, en dépit de publications qui ont repris, mais à un rythme insuffisant.

On notera enfin les premiers pas encore hésitants d'une véritable FSU territoriale, avec la naissance courant 2016 d'un nouveau syndicat le SNUTER, issu de la fusion du SNUACTE (ex-UNATOS, syndicats des TOS de l'EN) et du SNUCLIAS (syndicat de la fonction publique territoriale). La mise en route d'une telle organisation est assurément complexe (même fédération certes, mais avec des cultures et des pratiques syndicales différentes, celle de l'Etat d'un côté et celles de la Territoriale de l'autre), le projet aura d'ailleurs mis près de 10 ans avant d'aboutir. Reste qu'à court terme, la FSU a connu des élections professionnelles dans les nouvelles régions qui ne se sont pas passées aussi bien que nous aurions pu le souhaiter, avec quelques succès, mais aussi des reculs importants dans certaines collectivités. Un travail fédéral, auquel le SNETAP entend prendre toute sa part aux côtés du SNUTER, en vue des échéances de 2018, est d'ores et déjà envisagé. Un projet de convention entre nos deux syndicats nationaux est par ailleurs en cours d'élaboration, afin de préciser nos modalités de travail en commun.

Rapport financier

Ce rapport financier couvre les trois exercices écoulés depuis notre dernier congrès : 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016.

Le cadre réglementaire

Ces exercices s'inscrivent dans le cadre réglementaire dit « de transparence financière » qui s'impose à notre organisation depuis la parution de la Loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, complétée par le décret du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs... qui nous a contraint, à partir de l'exercice 2010/2011 :

- à tenir des comptes annuels globaux (intégrant donc les comptes des sections locales et régionales à la compta nationale) ;
- à en assurer la publicité ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels. Conformément aux dispositions réglementaires que cela nous a également imposé, les comptes et l'affectation du résultat sont donc maintenant annuellement :
 - arrêtés par le Bureau National et
 - validés par le Conseil Syndical National.

L'ensemble des comptes et le rapport du Commissaire aux comptes sont consultables sur le site du Journal Officiel à l'adresse suivante : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/comptes-syndicats/index>

Les conséquences pour le Snetap Financières

Le Snetap s'est doté d'un outil informatique permettant l'intégration des comptabilités de toutes les sections. Un outil que nous avons continué à faire évoluer aux cours de ces trois dernières années afin de faciliter le travail des trésoriers des sections locales et régionales.

Nous avons recours aux services d'un expert comptable pour une aide au suivi de la compta et pour la préparation des documents qui sont fournis au Commissaire aux comptes avec lequel nous nous sommes engagés.

Organisationnelles

La mise en œuvre, depuis le 1er Septembre 2010, mobilise les deux trésoriers nationaux et au cours des trois derniers exercices, l'un d'eux a dû se former pour être plus autonome par rapport à notre service informatique. Conséquences également pour les trésoriers locaux et régionaux avec l'obligation d'utiliser un outil informatique commun pour enregistrer les adhésions et toutes les opérations comptables. Ce qui ne va pas sans poser beaucoup de difficultés quant il s'agit de remplacer ces trésoriers, beaucoup de sections ayant alors opté ces dernières années pour la clôture de leur compte bancaire.

Une transparence affirmée

En nous contraignant notamment à utiliser un logiciel de compta commun, ce contexte réglementaire nous permet une tenue des comptes normalisée (plan comp-

table). Cela nous permet également d'avoir une vision globale de l'état de nos finances facilitant ainsi la transparence que nous devons en premier lieu à nos militants.

Compte de résultats : COMMENTAIRES Généralités

- les trois exercices présentent des résultats hétérogènes :
- **2013/2014** : résultat à l'équilibre pour un exercice pourtant fortement impacté par l'organisation de notre Congrès d'Arras (coût total Congrès national : 70 800€).
- **2014/2015** : résultat déficitaire en raison notamment des frais engagés pour les élections générales de décembre 2014 (coût total campagne élections : 31 000€), de l'organisation des « journées d'études », des assises nationales CFA/CFPPA, de deux CSN extraordinaires et d'investissements en informatique.
- **2015/2016** : résultat excédentaire même si l'exercice a été marqué entre-autres par l'organisation de la Journée ESC, du lancement de « l'année Bac Pro » et des Journées CPE.
- si les produits ont été stables au cours de ces trois exercices, le montant total des charges a connu de fortes variations avec un pic pour l'exercice 2014/2015 (voir ci dessus).

Au niveau des produits

- stabilité des produits grâce au maintien du niveau de la dotation ministérielle (qui avait été impactée en 2012/2013 suite aux résultats obtenus à la dernière

RAPPORT FINANCIER

consultation générale) autour de 59 000 € par an. La légère augmentation du poste « subvention » enregistrée en 2015/2016 était dû à l'octroi d'aides spécifiques de FSU départementale ou régionale à des trésoreries régionales, - l'impact de la baisse régulière et significative du nombre de syndiqués qui est une tendance lourde depuis maintenant plusieurs années est en grande partie masqué par l'augmentation du montant moyen d'une cotisation. Produit des cotisations en moyenne sur trois ans : 489 340 €, - 2013/2014 : 4 000 syndiqués (3 812 actifs + 188 retraités) cotis. moyenne : 123 € - 2014/2015 : 3 888 syndiqués (3 704 actifs + 184 retraités) cotis. moyenne : 125 € - 2015/2016 : 3 857 syndiqués (3 667 actifs + 190 retraités) cotis. moyenne : 126,5 € Les cotisations, avec une moyenne de plus de 87 % sur trois ans, représentent toujours l'essentiel des ressources de notre syndicat. - pour mémoire, en moyenne : produits financiers (6 080 € - en baisse significative constante tout au long des trois exercices en raison de la baisse des taux de rémunération du placement de nos réserves), transferts de charge (2 190 €), autres produits (1 330 €) et produits exceptionnels (200 €).

Au niveau des charges

Le poste « frais déplacements, missions, réceptions » reste le plus important - il représente sur les trois ans plus de 58 % des charges, une tendance encore accentuée ces dernières années puisqu'il ne représentait « que » 53 % lors des trois exercices précédents. Il témoigne de l'activité de notre syndicat tant au niveau du fonctionnement des instances (Congrès, CSN, BN, SG) que des actions qu'il met en œuvre. En moyenne 323 000 € par an avec des fluctuations sensibles d'un exercice à l'autre (cf. paragraphe « généralités »).

Au niveau des actions mises en œuvre, à signaler l'organisation de « Journées d'études » (07/08 décembre 2011 et 03/04 avril 2013) qui, conformément aux engagements pris, sont organisées depuis la modification de la

périodicité de ces congrès, dans l'intervalle entre deux congrès.

Les autres principales charges sont :

- matériel de reprographie de la permanence : 30 500 € en moyenne pour les crédits bail, les locations, l'entretien et la maintenance de ces matériels. A noter que suite à la renégociation ou à l'arrivée à terme de certains contrats, nous sommes passés d'une moyenne annuelle de 45 000 € à 30 500 € donc pour ces trois derniers exercices.

- publicité, publications : 45 200 € en moyenne (intégrant la publication du bulletin, 36 700 € - voir ci dessous). Ce poste a été fortement sollicité au cours de l'exercice de 2014-2015 par les élections générales.

- le bulletin (affranchissement compris) : 36 700 € en moyenne (contre 43 200 € auparavant) avec des différences significatives selon les exercices (44 500 en 2013/2014 - année de Congrès avec numéros « spéciaux » et 28 800 € en 2014/2015, année sans publications particulières).

- cotisations : 42 000 € en moyenne. Il s'agit essentiellement de la cotisation versée à la FSU et pour une petite partie à FGR FP (Retraités). La cotisation versée à notre Fédération, calculée à partir du nombre de nos syndiqués, reste stable. La baisse du nombre de nos adhérents étant « compensée » par une augmentation de part reversée par adhérents.

- documentation : 10 620 € en moyenne mais comme le poste « publicité, publications », cette ligne a été très sollicitée (18 000 €) au cours de l'exercice de 2014-2015 notamment par la commande de livrets d'accueil en vue de la pré campagne pour les élections générales.

Le centre de documentation de la permanence nationale ne consommant en moyenne que 3 600 € (abonnements en ligne compris).

- rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires : 21 600 € en moyenne d'honoraires (contre 29 400 € sur la période précédente), d'avocat (45%), le reste représentant les honoraires du concepteur du logiciel comp-

table, du concepteur du site et de la lettre d'info, de l'expert comptable et du Commissaire aux comptes.

A noter la diminution sensible des honoraires d'avocats (42 000 € sur la précédente période contre 28 800 € pour ces trois derniers exercices) qui s'explique pour partie par travail effectué de notre propre service juridique.

Concernant les honoraires des prestataires liés à la mise en œuvre de la compta sous sa forme actuelle, ils se stabilisent autour de près de 10 000 € par an (auquel il faut ajouter les frais liés à l'hébergement de la compta - près de 3 000 € par an).

- frais postaux et de télécommunications : 33 420 € en moyenne (hors affranchissement du bulletin). En augmentation sensible par rapport à la période précédente avec notamment le pic de l'exercice 2014/2015 (39 000 €) lié à la campagne pour les élections professionnelles (12 860 €). Affranchissement, essentiellement depuis la permanence : 20 500 € en moyenne ; téléphone, 6 500 € et internet, 1 050 €.

- fournitures administratives : 14 580 € en moyenne sont essentiellement liés au fonctionnement de la permanence et concerne pour une grande partie des achats de papier.

- Pour mémoire, l'ensemble des autres charges, (31 380 € en moyenne) ne représentent que 5,7% du total des charges.

Réserves

A l'issue de ces trois derniers exercices le montant des réserves qui était de 777 516 € au 31/08/2013 s'élève à 804 098 € au 31/08/2016.

Elles sont réparties entre trésorerie nationale (60%), trésoreries régionales (25%) et trésoreries des sections locales (25%).

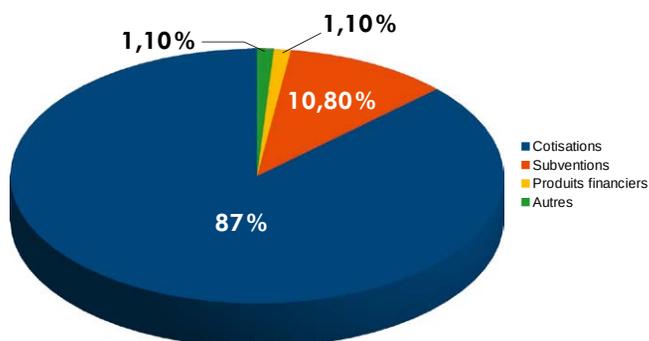
L'état de ces réserves est de nature à permettre une activité syndicale que l'on souhaite toujours plus soutenue comme l'exige la situation de l'enseignement agricole et de ses personnels et comme l'exigera encore peut-être davantage le paysage politique à l'issue des importantes échéances électorales de cette année 2017 !

Comptes de résultat

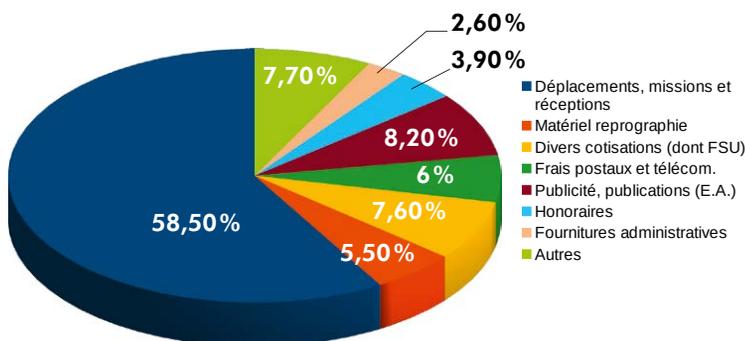
Produits	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Cotisations	493 144 €	487 156 €	487 717 €
Subventions	59 337 €	59 325 €	63 494 €
Amortis. et transfert de charges	120 €	6 456 €	0 €
Autres	2 883 €	921 €	190 €
TOTAL Produits d'exploitation	555 484 €	553 858 €	551 402 €
Charges	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Petit équipement et matériels	7 799 €	4 838 €	3 084 €
Fournitures administratives	21 651 €	14 766 €	7 313 €
Matériel repro	35 218 €	28 219 €	28 178 €
- Crédits bail	11 026 €	4 315 €	4 315 €
- Locations	21 671 €	21 184 €	21 254 €
- Entretien maintenance	2 521 €	2 720 €	2 609 €
Locations et hébergements	3 694 €	6 451 €	4 728 €
Assurances	463 €	463 €	464 €
Documentation	2 681 €	21 522 €	7 656 €
- CDI	2 681 €	3 508 €	4 666 €
- hors CDI	0 €	18 014 €	2 991 €
Honoraires	22 199 €	18 353 €	24 152 €
- Avocats	10 753 €	5 898 €	12 155 €
- Compta (Compt., CAC, logiciel)	9 986 €	9 515 €	9 876 €
- Divers	1 460 €	2 940 €	2 121 €
Publicité, publications	45 281 €	53 753 €	36 604 €
- Cadeaux	1 867 €	484 €	1 140 €
- Divers	50 €	50 €	0 €
- Publication EA	38 747 €	24 868 €	30 446 €
- Lettre info	372 €	526 €	546 €
- Matériel pub. (élections, etc.)	4 246 €	21 868 €	954 €
- Publications diverses (bul. Rég.)	0 €	5 957 €	3 518 €
Transport de biens...	193 €	96 €	120 €
Déplacements, missions et réceptions	333 068 €	337 004 €	299 470 €
- Déplacements	218 261 €	218 581 €	193 008 €
- Frais de missions	106 921 €	111 421 €	100 919 €
- Réceptions	7 886 €	7 002 €	5 541 €
Frais postaux et télécom.	33 475 €	39 057 €	27 729 €
- Internet, tél, affranchissement	27 719 €	35 166 €	21 305 €
- Affranchissement EA	5 757 €	3 891 €	6 424 €
Frais bancaires	3 769 €	4 094 €	3 486 €
Divers cotisations	42 164 €	42 431 €	41 522 €
- FSU	40 150 €	40 228 €	39 826 €
- FGR	1 534 €	1 551 €	1 546 €
- Divers	481 €	652 €	150 €
Dotations amortis. et déprec. sur immo	3 867 €	11 017 €	9 838 €
Autres charges	2 463 €	1 763 €	2 313 €
TOTAL Charges d'exploitation	557 985 €	583 828 €	496 656 €
RÉSULTAT d'exploitation	- 2 501 €	- 29 970 €	54 746 €
Produits financiers	10 180 €	5 763 €	2 298 €
RÉSULTAT financier	10 180 €	5 763 €	2 298 €
Produits exceptionnels	1 082 €	4 120 €	785 €
Charges exceptionnelles	1 435 €	2 553 €	15 150 €
RÉSULTAT exceptionnel	- 353 €	1 565 €	- 14 365 €
RESULTAT – EXCEDENT / DEFICIT	7 326 €	-22 643 €	42 679 €

Rapport d'activité 28^e congrès Laval

Produits annuels moyens sur période 2014/2016



Charges annuelles moyennes sur période 2014/2016





Rapport d'activité 2014-2017

Modalités de vote

Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès national (du 17 au 21 mai à Laval) et conformément à nos statuts, l'ensemble des adhérent-e-s du SNETAP-FSU est appelé à se prononcer sur le rapport d'activité présenté par le Bureau National.

Date limite d'envoi des votes :
21 avril 2017,
cachet de la poste faisant foi

Conformément à nos statuts, le rapport figurant dans ce supplément au bulletin L'Enseignement Agricole est soumis au vote de tous-toutes les adhérent-e-s à jour de leur cotisation.

Le matériel de vote suivant a dû vous être remis par votre secrétaire de section*

- Une enveloppe vierge de couleur anonyme.
- Une enveloppe pré-imprimée à compléter et signer.
- Un bulletin de vote.

Modalités de vote :

Dans les sections :

Le ou la secrétaire de section remet à chaque adhérent-e le matériel de vote.

L'adhérent-e glisse son bulletin de vote, après l'avoir rempli, dans l'enveloppe vierge et insère cette première enveloppe dans l'enveloppe pré-imprimée qu'il ou elle renseigne (nom, prénom, région, département, établissement), signe et remet au ou à la secrétaire de section.

Adhérent(e)s retraité(e)s et adhérent(e)s isolé(e)s :

Pour les syndiqué(e)s retraité(e)s, ou isolé(e)s, le matériel est adressé individuellement par voie postale*. Il en est de même pour ceux ou celles qui ne seront pas en mesure de voter dans leur section, pour raison de déplacement ou autre, et qui en feront la demande.

Les votes sont à adresser à :

**Commission de contrôle
SNETAP-FSU
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15**



* Remarque : Au cas où un-e adhérent-e rencontrerait des difficultés pour se procurer le matériel de vote (enveloppes pré-imprimées), l'utilisation d'enveloppes ordinaires est acceptée, à condition :

- que l'enveloppe n°1 ne comporte aucun signe distinctif
- que l'enveloppe n°2 comporte toutes les indications mentionnées ci-dessus et soit signée.

Le bulletin de vote est téléchargeable sur le site internet du SNETAP-FSU : www.snetap-fsu.fr